

Retour au travail des journalistes syndiqués

Les journalistes syndiqués du SOLEIL, réunis en assemblée générale hier, ont décidé d'accepter le protocole de retour au travail après avoir entériné les offres patronales, mercredi dernier.

Le retour au travail s'effectue progressivement à compter d'aujourd'hui, suivant les horaires en vigueur avant le déclenchement de l'arrêt de travail, le 22 octobre dernier.

Et maintenant, place à l'avenir, à ses défis et à ses réussites pour un journal toujours meilleur!

Le président et éditeur
Robert Normand

TENDANCES

Etonnant : les plants de tomates utilisent des signaux

Des scientifiques ont découvert qu'un plant de tomates utilisait un signal électrique pour aviser de l'arrivée d'un mille-pattes dans l'entourage. **B-1.**

L'ENTREVUE

J.-M. De Koninck: Nez Rouge a modifié les mentalités

Le fondateur de Nez Rouge, J.-M. De Koninck, explique le peu de succès rencontré en France du fait que c'est presque une fierté d'être ivre au volant. **A-13**

LE CANADA

Le journaliste humaniste James Bamber meurt à 59 ans

Le reporter James Bamber, de Radio-Canada, est décédé hier, à l'âge de 59 ans. M. Bamber était atteint d'une grave maladie qu'il savait incurable. **S-3**

LE SPORT

En route vers les plus hauts sommets de la LNH

Il est en santé, il dépasse la majorité d'une tête et il survole le classement des marqueurs de la LNH. Il ne peut s'agir que du seul et unique Super Mario. **S-6**

LE MONDE

Les Palestiniens expulsés demeurent sans asile

Le Liban refuse toujours d'ouvrir sa frontière aux 415 Palestiniens expulsés par Israël et qui sont parqués dans un « no man's land glacial ». **A-7**

L'ÉDITORIAL

L'oeuvre méritoire des combattants de la paix

Yougoslavie, Somalie, Cambodge... Les casques bleus canadiens ont donné une nouvelle image à l'armée et méritent notre gratitude pour leur oeuvre de paix. **A-12**

L'INDEX

Annonces classées	B-4 à B-6
Arts	A-10, A-11 et A-14
Bandes dessinées	B-8
Bridge	B-6
Décès	B-6 et B-7
Économie	B-3
Éditorial	A-12
Horoscope de la semaine	B-6
L'entrevue du dimanche	A-13
Le Monde	A-7 à A-9
Où aller à Québec	A-10 et A-11
Une place au SOLEIL	A-6

TABLOÏD SPORT	S-1 à S-14
Ce soir à la télé	S-16
Mots croisés / mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Aujourd'hui: Ensoleillé suivi d'un ennuagement en fin d'après-midi, max. -12, min. -15.



Demain: Un peu de neige en matinée et ciel nuageux en après-midi, max. -5, min. -11.



S-16

Collision frontale près de Saint-Louis-du-Ha!-Ha! Un accident fait 6 morts

Un très grave accident de la route est survenu hier vers 21h15 faisant six morts et un blessé léger sur la route 187 près de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!, à 15 kilomètres au nord de Cabano.

véhicules entrés en collision frontale sur une chaussée partiellement dégagée et glacée à l'endroit de l'impact.

La visibilité était cependant bonne, selon la Sûreté du Québec qui confirmait cinq pertes de vie hier soir. Cependant se-

lon les informations obtenues par LE SOLEIL, une sixième personne serait aussi décédée dans cette tragédie.

Dans le premier véhicule, immatriculé au Nouveau-Brunswick et qui circulait en direction sud, il y avait quatre

passagers qui sont tous décédés. Dans le second, immatriculé au Québec, une personne est décédée, une autre a été grièvement blessée lors de l'accident et est décédée par la suite et un enfant a subi des blessures mineures.

Vers 22h45 hier soir, trois victimes n'avaient toujours pas pu être dégagées à l'aide des instruments de désincarcération. On ignorait hier soir l'identité des victimes et les causes plus précises de l'accident.

Rappelons qu'un autre accident de la route a fait six morts et un blessé la semaine dernière, soit le 22 décembre, à Senneterre, en Abitibi. Une des voitures était occupée par quatre membres de la même famille demeurant à Label-sur-Quévillon.

LE SOLEIL

On disposait au moment de

mettre sous presse hier soir de bien peu de détails sur cette tragédie routière impliquant deux

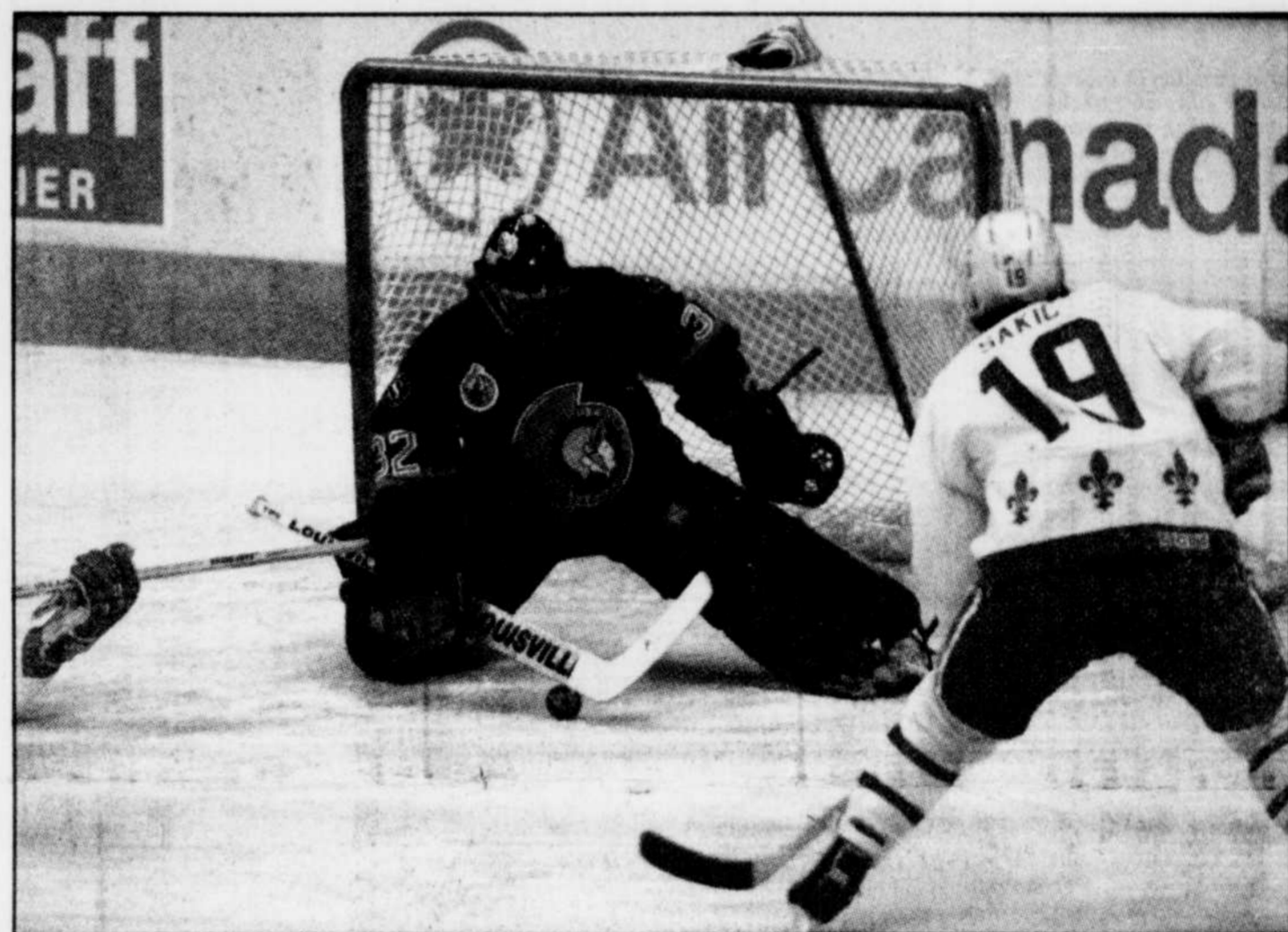


2



4

Le premier match va aux Nordiques



Daniel Berthiaume résiste à l'attaque de Joe Sakic sur cette séquence, en première période du match disputé hier soir au Colisée. Les deux mêmes équipes s'affrontent ce soir à Ottawa.

Détails, pages S-1 à S-3

Time nomme Clinton homme de l'année

NEW YORK (Reuter) — Le magazine Time a désigné hier le président élu Bill Clinton « homme de l'année » 1992, estimant que son élection avait fait de lui l'homme le plus puissant de la Terre à un « moment extrêmement instable dans l'Histoire ».

Bill Clinton, dont la photo apparaît en couverture du numéro du 4 janvier, fera son entrée à la Maison-Blanche le 20 janvier. « C'est un grand honneur », a-t-il déclaré à l'annonce du choix de Time.

« La campagne de Clinton,

conduite avec dignité, aordant les problèmes avec sérieux (...), a permis de réhabiliter et de restaurer la légitimité de la politique américaine », écrit Time.

Bill Clinton est la 66e personne à recevoir la distinction accordée chaque année par

Time depuis 1927. Il succède notamment à Charles Lindbergh, à Martin Luther King, à Corazon Aquino et à George Bush, désigné en 1990.

Le président élu a dit nourrir plusieurs inquiétudes à l'approche de son mandat. « La première, c'est que nous vivons dans un monde en plein bouleversement, la deuxième est tout simplement de m'enliser. Les électeurs nourrissent tant d'espoir aujourd'hui (...) Ma troi-



Bill Clinton a été choisi homme de l'année 1992 par le magazine Time.

sième inquiétude est purement personnelle. Je veux que cela soit bon pour ma fille ».

Bush promet de tout dévoiler

WASHINGTON (Reuter) — La Maison Blanche promet de rendre publiques les notes lavant le président George Bush des soupçons de dissimulation dans le scandale de l'Irangible après sa décision de gracier l'ancien secrétaire à la Défense Caspar Weinberger et à cinq autres personnalités.

Dans une interview publiée hier par le Washington Post, le porte-parole de la Maison Blanche, Marlin Fitzwater, déclare que George Bush divulguerait tout son dossier, y compris le procès-verbal de son interrogatoire de cinq heures par le procureur spécial Lawrence Walsh en 1988.

La Maison Blanche a toutefois refusé de commenter les déclarations faites vendredi par Lawrence Walsh, qui a estimé que George Bush avait lui-même mal agi en refusant de confier aux enquêteurs ses notes datant de l'époque du scandale.

Marlin Fitzwater a dit ignorer le contenu de ces notes mais a affirmé que les enquêteurs du procureur ne les avaient demandées qu'à l'approche du procès de Caspar Weinberger, qui devait s'ouvrir le 5 janvier prochain.

George Bush a accordé sa grâce à Caspar Weinberger et à cinq autres responsables de l'administration Reagan impliqués dans la vente illégale d'armes à l'Iran.



Les clients faisaient la queue à la porte de certains magasins, hier matin, pour le traditionnel « Boxing Day ».

Un « Boxing Day » de lèche-vitrine

QUÉBEC — Les magasins de la région de Québec ont connu hier un achalandage assez semblable au « Boxing Day » habituel. Les consommateurs ne s'attachent cependant pas à la marchandise, plusieurs ne font que du lèche-vitrine.

LE SOLEIL

Une vérification auprès des principaux centres de la région, en après-midi hier, nous a permis de constater que même si la clientèle est présente en grand nombre, les acheteurs font preuve de beaucoup de retenue.

Aux Galeries de la Capitale, le centre était déjà très achalandé dans l'avant-midi, même si les portes des magasins n'ouvraient qu'à compter de 13 heures. Il faut dire que la patinoire et le secteur des jeux étaient ouverts au public.

Les centres commerciaux Place Laurier et Place Sainte-Foy ont pour leur part connu

leur achalandage habituel. A Place Fleur-de-Lys, la clientèle était moins nombreuse pour un lendemain de Noël.

À la Société des alcools, c'était un samedi comme un autre.

Les magasins sont ouverts pour la plupart aujourd'hui à compter de 10 heures, quoique certains pourront ouvrir plus tard. D'autres demeureront fermés toute la journée.

À Montréal

Et à Montréal, il fallait vraiment aimer faire du shopping et avoir une patience à toute épreuve pour se rendre magasin en en ce lendemain de Noël, jour du « boxing day ».

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Bref

■ Incendie mortel aux Escoumins

Un homme est décédé lors d'un incendie survenu vers 2h00 dans la nuit du 24 décembre aux Escoumins. La victime est M. Nelson Martel, 30 ans. Il vivait seul dans un appartement situé au sous-sol d'une résidence de la rue du Vallon. Le feu s'est propagé à partir d'un chaudron laissé sur une cuisinière dans son appartement. Il a été circonscrit avant de s'étendre à l'étage supérieur. Son corps a été retrouvé dans les débris, vers 10h00 du matin. Les dommages à l'édifice sont évalués à environ 60 000 \$.

■ Bilan des accidents du week-end

Six accidents mortels sont survenus dans l'Est du Québec depuis le 23 décembre. La liste est la suivante :

- Le 23 à 2h15 à St-Antoine : un mort
- Le 23 à 3h20 à Ste-Hénédiène : un mort
- Le 23 à 22h45 à Carleton : un mort et 2 blessés graves
- Le 24 à 14h40 à Limoilou : un mort et 1 blessé grave
- Le 25 à 3h00 à St-Gervais : un mort
- Le 26 à 21h15 à Saint-Louis du Ha-Ha : six morts. Selon un communiqué émis par la Société d'assurance automobile du Québec, il y a eu, sur les routes du Québec, entre le 24 décembre 1991 et le 2 janvier 1992 : 14 morts, 127 blessés graves et 800 blessés légers.

■ Accident de travail

Un homme de 45 ans a été blessé lors d'un accident de travail survenu hier vers 9h, « Au Royaume de la tarte » du 402 des Oblats. Il a subi des brûlures au deuxième degré à une jambe lorsque le contenu d'une cuve d'eau bouillante s'est déversé sur lui. La cuve, qui servait à faire cuire des pâtes, est normalement vidée par un mouvement de bascule. Le mécanisme servant à la retenir avait été mal enclenché, ce qui a entraîné le déversement.

■ Motoneiges volées

Deux motoneiges volées entre la fin de la soirée de Noël et hier matin, ont été retrouvées rapidement par les policiers de Beauport. Après avoir été rapportées volées hier matin, les policiers de Beauport ont suivi leurs traces dans la neige pour les retrouver dans un boisé, près de la rue des 3 Saults. Les voleurs avaient commencé à les démonter partiellement. Aucune arrestation n'a encore été effectuée.

Sélect 42

3-5-14-27-28-36

(complémentaire)

25

mise-tôt

15-18-39-42

EXTRA

292327

6/49

11-13-16-17-19-20

(complémentaire)

37

LA QUOTIDIENNE

tirage du 26 décembre

1-1-9

7-7-1

Revendeur de drogue poignardé à mort par un client à Montréal

MONTREAL (PC) — Un petit revendeur du quartier Hochelaga-Maisonneuve a payé cher son refus d'avancer de la drogue à un client en manque. Celui-ci l'a poignardé à mort jeudi matin, en présence de sa petite amie.

Ce ne serait qu'une question de temps avant que la police de la CUM mette la main au collet de celui qui a assassiné froidement Guy Forest, 59 ans, dans son appartement situé au 2515, rue Joliette, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Forest était connu des policiers comme un petit revendeur de drogues pour les camés du quartier. Une femme, elle-même menacée par l'assassin, a été témoin du drame. En fait, c'est en raison de l'intervention de la victime qu'elle a pu s'en sortir vivante.

« Il m'a sauvé la vie », a-t-elle répété à plusieurs reprises aux policiers qui l'interrogeaient.

Selon des informations de source policière, le couple était encore au lit jeudi, un peu avant 6h, lorsqu'un individu a cogné à la porte.

L'homme, de toute évidence en manque, venait chercher sa ration de drogue, probablement de la cocaïne ou de l'héroïne.

Sans argent, il a demandé au revendeur de lui avancer la drogue, ce que Forest aurait catégoriquement refusé. Le ton aurait monté, l'assassin aurait alors sorti un couteau.

Après avoir obligé la femme à se coucher par terre, il s'en serait pris à la victime, la piquant une première fois au thorax.

Il aurait ensuite tenté de s'en prendre à la femme qui s'est mise à crier au moment de l'agression au couteau.

Forest aurait alors retenu son

assassin pendant que la femme prenait la fuite, de sorte qu'il aurait reçu d'autres coups de couteau au thorax et au cou.

Finalement, l'agresseur a pris la fuite juste avant l'arrivée des policiers qui répondaient à un appel pour voies de fait.

La femme a donné une description précise du meurtrier. Elle est actuellement en surveillance poli-

cière pour des raisons évidentes.

Par ailleurs, une femme de 27 ans comparaitra lundi au palais de justice de Montréal pour y répondre du meurtre de son ami de coeur, assassiné vendredi dans son logement au 2250, boulevard Grand, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

John Adams, un homme d'origine jamaïcaine âgé de 28 ans, a été trouvé sans vie par les policiers du poste 15 à leur arrivée, un peu après 15h.

La femme appréhendée, égale-

ment d'origine jamaïcaine, se trouvait sur les lieux.

Selon les premières constatations, la victime a été poignardée une seule fois dans la région du coeur. Une autopsie doit être pratiquée.

Il semble que le couple en soit venu aux coups après une violente altercation.

La suspecte prétend avoir réussi à s'emparer du couteau avec lequel Adams la menaçait. Elle a retourné l'arme contre son agresseur.



Allez fiston...

Maintenant que la neige s'est pointé le bout du nez en quantité suffisante, les parents peuvent s'adonner avec leurs enfants aux plaisirs des sports d'hiver. Comme ce père qui est allé glisser avec fiston hier après-midi...

VENTE DE JANVIER

épargnez jusqu'à 50%

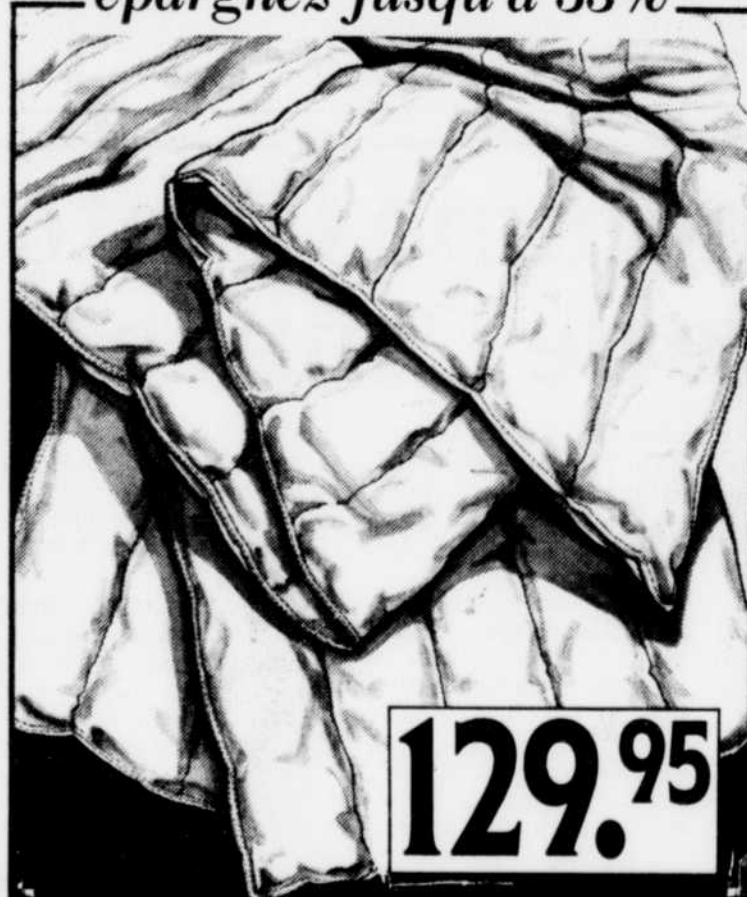


8.99

SERVIETTE « ROYAL CLASSIC »
bain rég. 14.00

grandes dimensions 25 x 50, pur coton épais et bien absorbant, «royal classic» est offerte dans une gamme complète de coloris mode tous parfaitement coordonnés aux tapis de bain. main **6.99**, débarbouillette **3.99**, descente **16.99**, drap de bain **26.95**

épargnez jusqu'à 33%



129.95

COUETTE EN DUVET D'OIE BLANC
jumeau rég. 195.00

comparez les prix pour une couette de qualité construite en canaux de 6 pouces, à murets intérieurs, recouvrement en batiste de coton blanc 230 fils au pouce. double **169.95**, grand **199.95**, tr. grand **229.95**

épargnez jusqu'à 33%



14.99

DRAP JARDIN SOUS-BOIS
jumeau rég. 19.00

douce percale, imprimé romantique de petits ponts sous les saules, couleurs pastel de vert menthe et lilas. 50 % coton, 50 % polyester facile d'entretien. double **19.99**, grand **29.95**, tr. grand **39.95**, taies st. **17.99**, gr. taies **19.99**

MAGASINEZ AUJOURD'HUI DIMANCHE DE MIDI À 17 H 00
PROFITEZ DE LA VENTE DE JANVIER DANS TOUS LES RAYONS!



la maison
simons

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

LA TROIS

LE SOLEIL

Accusé de tentative de meurtre au Mail Centre-Ville

QUÉBEC — Un individu âgé de 38 ans, André Bédard, domicilié sur la rue du Roi à Québec a comparu hier matin au palais de justice de Québec sous l'accusation de tentative de meurtre sur la personne de Pascal Lafontaine, âgé de 24 ans de Québec.

LE SOLEIL

C'est dans la nuit du 24 au 25 décembre, immédiatement après la messe de minuit à l'église Saint-Roch que la tentative de meurtre a eu lieu en plein Mail Centre-Ville.

L'accusé qui assistait à la messe de minuit est sorti dans le mail afin d'aller uriner. Il a alors fait la rencontre de deux femmes avec qui il aurait eu une altercation verbale. L'une d'elles a alors averti Bédard que des « gros bras » lui régleraient son cas.

Pris de peur, Bédard est allé chez lui chercher une carabine de calibre .300 dans laquelle il a inséré cinq balles. A son retour au mail Centre-Ville, il a de nouveau croisé les deux femmes qui étaient cette fois accompagnées de Pascal Lafontaine.

Bédard a raconté aux policiers avoir tiré un coup de feu à côté de Pascal Lafontaine alors que celui-ci s'approchait pour l'agresser. Un autre coup de feu a également été tiré lors de l'altercation.

La victime, Pascal Lafontaine a été atteint à la colonne vertébrale. Il a été conduit à l'hôpital où son état est jugé sérieux, mais on ne craint pas pour sa vie. Les enquêteurs n'ont pu l'interroger vu la gravité de ses blessures.

L'accusé est représenté par Me Nicolas Poulin. Il a déjà été condamné en 1977 pour avoir blessé intentionnellement une autre personne et plus tard, en 1987, il a été accusé de méfaits dans la région de Montréal. Il comparaitra mercredi prochain pour sa requête de remise en liberté. Il est actuellement détenu à la prison d'Orsainville.

Le journaliste humaniste James Bamber meurt à 59 ans



Journaliste chevronné, James Bamber s'était taillé une réputation d'humaniste de l'information, à cause de la grande sensibilité qu'il manifestait dans ses reportages.

MONTREAL (PC) — Le reporter de télévision James Bamber, de la Société Radio-Canada, est décédé hier, a annoncé un porte-parole de la société d'Etat. Agé de 59 ans, M. Bamber était atteint d'une grave maladie qu'il savait incurable.

Le dernier poste, qu'il a occupé avec brio, a été celui de reporter à Halifax pour la télévision d'Etat. Journaliste chevronné, il s'était taillé une réputation d'humaniste de l'information, à cause de la grande sensibilité qu'il manifestait dans ses reportages, souvent axés que les problèmes ordinaires des gens ordinaires.

James Bamber était né le 16 novembre 1933, à St-Siméon, un petit village de la région de Charlevoix, d'un père britannique et d'une mère québécoise.

A la mort de sa mère, son père repart en Angleterre, et le jeune James est élevé par son oncle et sa tante.

Après quelques années d'apprentissage à l'école du village -où il tombe amoureux de sa maîtresse- il fait ses études classiques au Petit Séminaire de Québec, se destinant à la prêtrise.

Il abandonne pourtant la vocation de prêtre pour celle de jour-

naliste dans les années 50. Il se fascine rapidement pour le journalisme de cette époque qui joue un rôle crucial dans le développement de la société.

Il complète sa formation à l'école des Sciences sociales de l'université Laval, où il se retrouve en compagnie de Louis Robichaud, futur premier ministre du Nouveau-Brunswick et du père Georges-Henri Lévesque, fondateur de l'université africaine du Burundi. C'est à ce moment qu'il décide vraiment de son avenir: il sera journaliste. Mais, à cette époque, il y a loin de la coupe aux lèvres...

A 23 ans, il quitte le Québec, mettant le cap sur Vancouver, où il compte travailler un an afin d'amasser de l'argent pour payer ses études. Son voyage s'arrête en Ontario, où le jeune homme se fait engager comme mineur. Il ressort de la mine, 18 mois plus tard, après avoir travaillé 10 heures par jour, sans congé. C'est avec cet argent durement gagné qu'il paiera ses études à l'université de Colombie-Britannique.

Il revient au Québec peu après l'élection de Jean Lesage. Il décroche un premier emploi de journaliste au Nouveau Journal, où il travaille pendant neuf mois, jusqu'à la mort du quotidien. Il offre alors ses services à la Société Radio-Canada.

James Bamber débute à la télévision à vingt ans express, une émission jeunesse animée par Pierre Bourgault, puis il passe au Sel de la semaine avec Fernand Séguin. Il travaillera aussi au reportage avec Judith Jasmin et René Lévesque. En 1967, il devient reporter au Téléjournal de Radio-Canada. Il couvre l'Expo 67, puis est muté à Vancouver. Il y vit neuf années et y rencontre sa femme Jacqueline.

Il revient au Québec en 1980 comme correspondant parlementaire dans la capitale québécoise et est ensuite nommé à Ottawa.

Moins d'accidents mortels prévus cette année

QUÉBEC — La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) croit qu'au rythme actuel, il y aura moins de décès accidentels sur les routes du Québec cette année qu'au cours des 30 dernières années.

LE SOLEIL

La SAAQ estime que moins de 1000 personnes perdront la vie dans des accidents en 1992. Déjà dans son bilan officiel de la fin septembre, la société avait enregistré 105 morts de moins, soit 665 au lieu de 770.

Il faut remonter à 1961 pour retrouver une année où il y a eu moins de 1000 personnes décédées sur les routes du Québec. Toutefois, le nombre de véhicules en circulation et le nombre de permis de conduire est aujourd'hui quatre fois plus élevé qu'à cette époque. Selon la SAAQ le progrès est donc exceptionnel.

Ces bonnes nouvelles ne devraient toutefois pas faire oublier une triste réalité. L'an dernier, pendant la période des fêtes, soit du 24 décembre au 2 janvier, les accidents de la route ont fait 14 morts, 127 blessés graves et 800 blessés légers.

Or, l'alcool au volant demeure la première cause de décès sur les routes. Il faut donc s'en abstenir et être prudents, si l'on veut que l'année se termine comme elle a commencé.



Les crèches ont pris, au cours des années, une note québécoise. Celle-ci, montée par un particulier de Charlesbourg sur la 45e Rue, est un exemple de patience et de créativité. En plus de la crèche, on retrouve un petit village québécois.



À la Basilique Notre-Dame-de-Québec, on peut admirer une crèche traditionnelle.

Des crèches originales aux 4 coins de Québec



QUÉBEC — À chaque année, durant la période des fêtes, les crèches de Noël reviennent et nous sommes toujours aussi admiratifs devant ces montages à caractère religieux. On peut en admirer à différents endroits de la ville de Québec. LE SOLEIL vous en propose quelques-unes. À vous de choisir.

LE SOLEIL

La plupart des crèches de Noël publiques situées à l'intérieur se retrouvent dans les églises. Celles que nous vous proposons sur

photos sont situées à la Basilique Notre-Dame-de-Québec, à la chapelle des Ursulines et à l'église Notre-Dame-de-l'Espérance située au 3022 Saint-Samuel à Beauport.

Vous pourrez aussi en voir de très belles à l'église Notre-Dame-des-Victoires, au Musée de la civilisation et au Musée du Séminaire de Québec, à l'église Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch.

Bien sûr jusqu'au 17 janvier, il y a l'exposition à la Bibliothèque Gabrielle-Roy qui revient pour une neuvième année. Une cinquantaine de « Crèches d'ici et d'ailleurs », nous permettent d'admirer des scènes de la Nativité vues par les yeux de différentes cultures.

On peut voir à l'extérieur, les crèches à la Place d'Armes et à l'église Saint-Sauveur, et celle bien sûr sur la 45e Rue fabriquée par un particulier qui y a ajouté tout un village québécois.

La crèche de l'église Notre-Dame-de-l'Espérance à Beauport allie paysage québécois, personnages traditionnels et une touche plus moderne avec ses chanteurs.

Une approche réinventée...

Ste-Foy Saturn Saab Isuzu
3330, rue Watt
(angle Duplessis et Charest)
Sortie Blaise-Pascal
(418) 653-1312

Département des ventes ouvert les lundi, mardi et mercredi 28, 29 et 30 décembre

L'ACTUALITÉ QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE EN 1992

JANVIER

3 — La compagnie d'assurance Les Coopérants forcée de liquider ses actifs après l'échec d'une offre de vente.

4 — La mort de Christina Pauzé, 16 ans, d'une méningite foudroyante fait croire à la possibilité d'une bactérie qui affecterait les adolescents. La vaccination générale est écartée. Après le décès de cinq autres personnes du 6 au 12, (dont le sixième dans la région de l'Outaouais en six mois), Québec entreprend le 13 la vaccination de 70 000 jeunes (pré-scolaire, primaire, secondaire) de l'Outaouais et de 80 000 autres des Laurentides; le 14 s'ajoute la région de Lanaudière. Au total 475 000 jeunes du Québec, de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard sont touchés par la mesure. Le 25 février, 3000 enfants de 2 à 18 ans du Saguenay-Lac-St-Jean sont vaccinés. Le 22 avril, un programme de vaccination de 10 000 jeunes est mis en place pour le territoire de Châteauguay et se déroule le 25 mai. Dans la région de Joliette, l'apparition de six cas (dont l'un grave) en quelques jours force le Département de la santé publique à envisager des mesures collectives le 9 octobre. Le 30 novembre, l'Association médicale du Québec recommande la vaccination des jeunes de 2 à 20 ans. Le 2 décembre, le ministre Marc-Yvan Côté annonce que le Québec entreprendra le 16 la plus vaste opération de vaccination au monde: 1 750 000 jeunes de 6 mois à 20 ans seront vaccinés au coût de 16 millions\$. Bilan de l'année: 145 cas déclarés, 14 décès.

6 — Nancy B. réagit d'abord avec le sourire puis les larmes en apprenant que le juge Jacques Dufour de la cour supérieure l'autorise à obtenir le débranchement du respirateur qui la maintient en vie. Le 3 février, la Fondation Lisa T. de Montréal demande au procureur général Gil Rémillard de porter la cause en appel; il refuse le 4, alléguant que la décision de la cour est sans équivoque. Elle mourra le 13 février, quelques heures après avoir cessé d'être reliée au respirateur.

7 — Pékin expulse trois députés canadiens (Svend Robinson, Geoff Scott, Beryl Gaffney) qui avaient rendu visite à des proches de dissidents emprisonnés.

8 — Un quatrième incendie en deux ans ravage le centre-ville de Shawinigan faisant pour 2 millions \$ de dommages à des commerces et logements.

— Mandat d'amener contre Ronald «Lasagne» Cross qui ne s'est pas présenté à son procès à St-Jérôme. Arrêté à Ville Lasalle, il retourne à la salle d'audience le 9. Le 22, «Lasagne» Cross et «Noriega» Lazore ne sont trouvés coupables que de la moitié des 67 accusations qui pesaient contre eux à leur procès de St-Jérôme. Roger Lazore est acquitté. Les victimes des saccages de maisons sont atterrées et déplorent vivement le manque de justice. Le 19 février, Lasagne est condamné à 52 mois de prison et Noriega à 23 mois. Le 20, leur avocat annonce qu'il va en appel. Le 24, la couronne annonce qu'elle va en appel contre la décision du juge de rejeter une partie des accusations portées contre Ronald Cross, Gordon Lazore et Roger Lazore. Le 29 avril, le jury est enfin constitué dans le procès des Mohawks après examen de 2500 candidats. Le procès commencera le 11 mai. Le 10 juin, cinq d'entre eux sont acquittés faute de preuves suffisantes. Le 29, le juge Louis Tannebaum dirige le jury à acquitter trois autres accusés faute de preuves et dans ses directives au jury, avant qu'il ne commence ses délibérations, il lui demande de ne pas tenir compte des remarques «incriminantes» de l'avocat de la couronne Me Jean-Pierre Boyer qui avait déclaré qu'un acquittement signifierait que le Canada tolère les conflits armés pour régler les différends. Le 1er juillet, le juge accepte que le jury rende des verdicts spécifiques, au grand dam des avocats de la couronne, rabroué par le juge qui dit être le seul à décider. En attendant le verdict, les accusés regardent des vidéos sur des appareils qui ont servi lors de la présentation de la preuve. Le 3 juillet, les 34 sont acquittés, au grand dam des résidents d'Oka qui ont vu leurs résidences saccagées durant les événements de 1990.

9 — Produits forestiers Canadien Pacific annonce la fermeture de son usine de Trois-Rivières: 1500 mises à pied.

— A court d'argent, la Nouvelle-Ecosse vend sa compagnie hydro-électrique à l'entreprise privée.

11 — Rita Johnston quitte la tête du parti Crédit social de la Colombie-Britannique.

13 — Hydro-Québec interrompt les travaux de développement de la rivière Ste-Marguerite, un projet de 2,4 milliards\$, près de Sept-Îles en attendant l'avis du ministre de l'Environnement.

15 — Québec crée une «police du tabac» pour contrer la contrebande qui lui a fait perdre 75 millions \$ en taxes en 1991.

— Le Canada reconnaît la Croatie et la Slovaquie.

20 — Pierre Bélanger remporte une deuxième élection partielle pour le PQ dans Anjou avec 51,7 pour cent des voix et 1117 voix de majorité.

22 — Bombardier achète 51 pour cent de Havilland pour 51 millions et obtient en surplus une aide des gouvernements fédéral et ontarien de 490 millions pour relancer l'entreprise.

23 — La Cour suprême décrète que le Manitoba doit traduire en français non seulement ses lois mais ses décrets de nature législative. Elle statue aussi que le gouvernement fédéral a le droit d'examiner les impacts environnementaux de tout projet provincial régi en tout ou en partie par Ottawa.

— Pétro-Canada annonce la fermeture de tiers de ses 3200 stations-service au Canada et met en vente sa raffinerie de Montréal.

27 — L'École nationale du Cirque de Montréal rafle le tiers des médailles au 15e Festival mondial du cirque à Paris.

— L'explosion d'un hydravion nolisé fait sept morts et deux blessés dans le port de Nanaimo en Colombie-Britannique.

29 — Le directeur de la police de Montréal, Alain St-Germain, reconnaît l'échec de l'opération policière qui a coûté la vie à Marcelus François et l'erreur du coup de feu du policier Michel Tremblay. Le 13 février, 2000 policiers de Montréal manifestent contre ses propos. Le policier Tremblay sera transféré en février du SWAT à l'écoute électronique. Le 6 mai, le coroner Harvey Yarovsky blâme sévèrement la police de la CUM pour la mort de Marcelus François et demande une révision globale et indépendante du rôle de la police. Le 15, le ministre Claude Ryan charge l'ex-juge Albert Malouf «d'inspecter» l'administration du SPCUM et son activité d'ici au 31 décembre. Le chef St-Germain accepte à contre-cœur.

31 — Glenn Crossley est recon-



Michel CHRÉTIEN



Pierre LACROIX



Six employés d'entretien d'un hôtel de Montréal ont gagné 12 millions \$ au Lotto 6-49.

nu coupable de délit de fuite ayant entraîné la mort du champion olympique Victor Davis le 11 novembre 1989. Il sera condamné le 27 avril à dix mois de prison et à une probation d'un an.

3 — Une lutte de pouvoir permet à Charles Sirois de prendre le contrôle de la compagnie Télé-globe Canada.

4 — Esso annonce la fermeture de 1000 de ses 3200 stations de service (1700 employés mis à pied) pendant que Gulf se retire du projet Hibernia.

— Trois septuagénaires de la même famille sont trouvés morts de froid dans leur maison de Stanstead où leurs chats affamés avaient commencé à les dévorer.

5 — Une cour d'appel de Bruxelles décrète que Sylvie Roy devra être extradée. Transférée en Italie le 13 avril pour y subir son procès le 27 juin pour trafic d'héroïne, elle est acquittée le 30 juin.

6 — Coup de théâtre au procès de Michel Chrétien, fils adoptif de Jean Chrétien: trop gêné par la présence des médias pour décrire sa vie sexuelle, il demande le huis clos bien que la victime du viol (survenu le 10 mai 1990) ait témoigné au vu et su de tout le monde. Le lendemain, la défense abandonne l'idée du huis-clos et l'accusé poursuit son témoignage. Le 5 juin il est reconnu coupable et le 22, aux représentations sur sentence, le juge Raymond Bernier ordonne son incarcération immédiate en attendant le prononcé de la sentence. Le 26, il est condamné à 3 ans de prison mais sort une demi-heure plus tard après que son avocat ait interjeté appel.

9 — Elue à la tête du Parti libéral, Lynn McLeod devient la première femme à diriger un parti politique en Ontario.

12 — A Marieville, un adolescent de 16 ans, Hugo Noiseux, périt en voulant sauver de l'incendie qui ravageait la maison familiale sa petite sœur de 9 ans, Annick, qui mourra plus tard à l'hôpital.

13 — La Cour suprême rejette un jugement de la cour d'appel du Québec qui avait accordé 3 millions \$ à une jeune femme devenue mentalement handicapée à

cause d'une erreur de jugement d'un médecin après un accident. La cour a distingué entre «faute professionnelle» et «erreur de jugement».

— Le soldat Éric Laflamme est condamné à trois ans de prison pour homicide involontaire à la suite du décès de William John Clapp le 28 avril 1991 à Lahr en Allemagne.

14 — Six enfants d'une famille périssent dans l'incendie d'une demeure à Davis Inlet au Labrador pendant que leurs parents étaient partis prendre un verre.

16 — L'Église Notre-Dame est sauvée des flammes lors d'un incendie qui détruit quatre édifices dans le Vieux-Montréal.

17 — Hyundai propose une formule de travail à temps partagé à ses employés pour contrer les difficultés engendrées par des ventes trop basses.

18 — Le télévangéliste Pierre Lacroix est acquitté par la cour d'appel d'une accusation de grossière indécence.

— Dominion Textile ferme son usine de St-Timothée et de Long Sault en Ontario mettant 690 travailleurs à pied.

20 — Pour se libérer de son déficit d'exploitation, Air Canada se donne un président américain, Hollis Harris, ancien président de Delta et de Continental Airline. Le 19 mars, Canadian International et American Airlines règlent une association qui verrait à acquérir 25 pour cent de CI. Le 10 juillet, Air Canada annonce 1800 coupures de postes pour le 10 novembre et avertit le 13 qu'elle congédiera 207 pilotes au début de 1993. Le 18 août elle signe une entente de service avec United Airlines mais continue de négocier avec Canadian International. Le 26, Air Canada et des financiers texans s'apprêtent à acheter Continental Airlines de Houston, la cinquième compagnie aérienne en importance aux États-Unis, en faillite depuis 1990. Le 2 septembre, elle fait une offre de partenariat à Canadian qui n'imposerait pas à cette dernière de déménager son siège social et créerait une société de holding commune. Le 9, on annonce la fusion d'Air Canada et de Canadian International, ce qui se traduira par environ 6000 pertes d'emploi. Le 8 octobre, on procède à une entente de pré-fusion, rejetée le 27 par le conseil d'administration d'Air Canada. Le 3 novembre, Air Canada prévient l'Office national des

transports que la fusion ne peut se concrétiser. Le 9, Air Canada et Air Partners achètent la compagnie américaine Continental. Le 17, Canadian intente une poursuite de 1,5 milliard\$ contre Air Canada qu'elle accuse de pratiques déloyales en matière de commercialisation et de faire tout pour empêcher de conclure une entente avec American Airlines. Le 30 novembre, PWA, la maison-mère de Canadian, est incapable de payer ses fournisseurs en dépit de la garantie de prêt de 50 millions que lui a accordée Ottawa.

20 — Hydro-Québec et les Cris sont satisfaits d'un jugement du tribunal de l'eau d'Amsterdam qui reconnaît le bien-fondé de la démarche de la compagnie autochtone que les droits des autochtones soient mieux préservés. Le 26, Radio-Canada révèle que depuis cinq ans les warriors de Kahnawake ne payent pas leur compte d'électricité (1 800 000\$ dûs) et menacent de leurs armes les employés d'Hydro-Québec envoyés sur la réserve pour couper le courant, ne les laissant passer que pour faire des réparations. Les Amérindiens parlent de campagne de salissage. Le 27 mars, Hydro-Québec et l'État de New York annulent un contrat de vente d'électricité de 17 milliards\$. Le 30, un projet de loi déposé au Massachusetts interdirait à tous les fonds de pension des employés de l'État d'investir dans les actions d'Hydro-Québec (20 millions \$ sont déjà investis). Le 31, la ministre Lise Bacon fait porter aux Cris la menace de danger qui plane sur la situation économique du Québec dans une violente sortie. Le 7, Hydro annonce qu'elle prévoit investir 13 milliards \$ de moins en raison des événements. Le 28, Lise Bacon et Claude Ryan déclarent ne rien faire pour régler la question de l'argent du parce qu'ils ont peur d'un bain de sang.

21 — 30 000 agriculteurs envahissent la colline parlementaire pour dénoncer l'attitude d'Ottawa face aux propositions du Gatt. Le 23 avril, Jacques Delors, président de la Commission des communautés européennes, déclare en visite au Canada que les fermiers québécois et ontariens pourraient sauver leurs offices de mise en marché dans les négociations du GATT. Le 1er juin, à un congrès mondial sur l'agriculture, à Québec, Arthur Dunkell avertit les agriculteurs que le libre commerce de leurs produits est inéluctable.

27 — La Cour suprême valide la législation anti-pornographique.

— La GRC saisit une tonne de haschisch et appréhende le directeur de l'information d'Alliance-Québec, Jeremy Hayes.

MARS

3 — Les commerçants de l'Estrie se liguient pour contrer la concurrence américaine.

5 — Les allégations de l'homme d'affaires Raymond Lacroix, à son procès à Hull, à l'effet que la firme Laidlaw avait fait construire une maison au ministre Pierre Paradis pour services rendus, obligent la SQ à enquêter sur le ministre et le député Robert Thérien. Le ministre affirme qu'il s'agit de fabrication et de salissage. Le 30 octobre les allégations s'avèrent sans fondement.

6 — Deux agents de la police provinciale ontarienne blessés et quatre voitures endommagées par une trentaine de Mohawks à Akwesasne.

9 — Brian Mulroney déplore le harcèlement vexatoire des États-Unis en matière de libre-échange à la suite de leur décision de taxer le bois canadien et les voitures Honda. Jean Chrétien exige des mesures de représailles. Le cabinet étudie la question puis Michael Wilson déclare que le temps n'est pas à une guerre commerciale avec les États-Unis.

— Le ministère québécois du Revenu entreprend des procédures en cour supérieure pour récupérer 52 millions \$ dus par l'homme d'affaires mohawk Philip Deering, commerçant de tabac illégal. Le 12, il va en appel, se basant sur la loi des Indiens.

10 — La Chambre des Communes réhabilite Louis Riel de façon posthume.

— Robert Libman se dit prêt à céder la présidence du Parti Égalité à quelqu'un d'autre.

— Les 12 municipalités de la région de Niagara s'opposent aux affiches bilingues sur les autoroutes ontariennes.

11 — La pluie et la fonte des neiges provoquent de nombreuses inondations sur la Rive-Sud en face de Montréal, en particulier à St-Constant où 400 maisons sont inondées. Le 12, c'est la région de Ste-Brigitte de Laval en banlieue de Québec dont les résidents doivent être rescapés par hélicoptère à la suite du débordement de la rivière Montmorency. Sur l'autoroute 20, entre St-Hyacinthe et Drummondville, le mauvais temps est l'occasion d'un carambolage d'une cinquantaine de voitures et camions et d'une dizaine de blessés dont trois sérieusement.

17 — Le maire de Montréal, Jean Doré, reconnaît que la loi 178 constitue un obstacle à la promotion de Montréal à l'étranger.

21 — L'injection de 3,5 millions \$ par le gouvernement du Nouveau-Brunswick permet de sauver de la fermeture l'usine de papier Stone-Consolidated.

23 — Québec consacrer 71 millions \$ à la première phase de la réforme de la santé qui comprend 70 mesures.

24 — Québec dépensera plus de 41 milliards \$ en 1992-93.

— Ottawa vend pour 154,8 millions \$ au consortium Alouette ses actions dans Télésat Canada.

— La fuite d'une ébauche d'accord de libre-échange à trois qui nuirait aux télécommunications et à l'agriculture canadiennes met le gouvernement Mulroney dans l'embarras.

— La rencontre sur l'économie des premiers ministres démarre dans l'affrontement. Bilan de la rencontre le lendemain: le fédéral s'impliquera dans la réfection des routes, une décision qui refait surface le 27 octobre avec un budget de 12 milliards en 10 ans.

26 — Six employés à l'entretien d'un hôtel de Montréal gagnent 12 millions \$ au Lotto 6-49.

— Mise en tutelle de la CECM, incapable de se donner un directeur général depuis des mois.

— 414 emplois perdus à Pointe St-Charles à cause de la fermeture de l'ex-Canada Packers.

29 — Sept chalutiers terre-neuviens appareillent pour aller manifester contre la surpêche à l'extérieur de la limite de 200 milles. Le 1er juin, la CEE suspend la pêche près de la zone territoriale canadienne dans un geste d'apaisement.

31 — Onze blessés dans l'explosion d'une usine de parquet à Montréal.

— La cour supérieure statue que les perquisitions de la SQ pour saisir les films tournés par la télévision lors de la crise d'Oka étaient légales. Les télédiffuseurs vont en appel.

— La ministre Kim Campbell présente aux Communes une réglementation relativement sévère sur le contrôle des armes à feu.

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

La pêche sous la glace est ouverte

QUÉBEC — Les amateurs de pêche sous la glace peuvent pratiquer la pêche blanche sur une dizaine de lacs de la région de Québec, en plus du fleuve Saint-Laurent, depuis le 20 décembre.

LE SOLEIL

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la pêche blanche est autorisée sur le lac Saint-Jean, les lacs à Jim et Tohitogama, la rivière Mistassibi,

la rivière Saguenay, les lacs Bouchette, des Commissaires, Otis, Ouatouchouane et Vert, les lacs à la Croix, des Habitats, le lac aux Rats, Labrecque, des Coudecs, Lamothé et le lac Kénogami. Sur ces plans d'eau, toutes les espèces

sont permises à l'exception de la ouananiche.

De façon générale, la pêche d'hiver a débuté le 20 décembre au Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour se poursuivre jusqu'au 31 mars, sauf pour la section de la rivière Saguenay comprise entre le pied des barrages Shipshaw et Chute-à-Caron à Jonquière, jusqu'au pont Dubuc à Chicoutimi, où la saison a débuté le 1er décembre pour se terminer le 15 avril.

La direction régionale de Québec du ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche indique que l'ouverture de la pêche ne coïncide pas nécessairement avec une

condition de glace sécuritaire, cet aspect étant laissé au bon jugement des usagers. Le biologiste du MLCP, M. Guy Trenchia a indiqué au SOLEIL que les espèces qu'on peut récolter sont la truite, le masquinongé, la barbotte et la perchaude, selon le plan d'eau ou la pêche est pratiquée. Quant au fleuve, le poulamon est la variété la plus disponible en hiver, quoique le doré jaune et la perchaude peuvent quelquefois être ferrés.

Les plans d'eau ouverts à la pêche blanche dans la grande région de Québec sont le fleuve Saint-Laurent et les lacs Etchemin, Frontière, Joli, Raquette, Fortin,

Sept-Iles, Saint-Augustin, Sergent, Baie-des-Rochers, Deschênes et Saint-Agnès.

Tous ces plans d'eau sont ouverts à la pêche sous la glace jusqu'au 31 mars 1993 et, dans le cas des lacs, on peut y capturer toutes les espèces, en respectant bien sûr, les limites de prises quotidiennes et de possession selon les espèces et les zones de pêche. Un pêcheur peut utiliser simultanément jusqu'à cinq lignes et doit en exercer une surveillance constante. Dans le fleuve Saint-Laurent, en amont du pont de Québec, le nombre de lignes à pêche peut atteindre dix.

M. Jacques Verreault du service du marketing du MLCP a déclaré au SOLEIL que les pêcheurs doivent être en possession de leur permis de pêche sportive, sauf pour la pêche dans le fleuve Saint-Laurent, en aval du pont de Québec. Le permis de la saison 1992 est en vigueur jusqu'à la fin de la saison de la pêche blanche, le 31 mars 1993. Les pêcheurs doivent de plus respecter les dispositions de la réglementation contenues dans la brochure intitulée « La pêche sportive au Québec », distribuée au moment de l'achat du permis de pêche.

Collège Notre-Dame de Montréal

Une vaccination en catastrophe pour éviter la contagion

MONTREAL (PC) — La méningite de type C, celle qui circule depuis deux ans au Québec, est périlleuse pour les jeunes personnes et c'est pourquoi l'Hôpital Sainte-Justine et le Centre local de services communautaires de Côte-des-Neiges (CLSC) ont procédé hier en catastrophe à une vaccination des élèves du Collège Notre-Dame.

Le Dr Françoise Saintonge, du Département de santé communautaire du grand hôpital pour la jeunesse Sainte-Justine gérait hier les procédures de vaccination de quelque 600 élèves des deux premières classes secondaires du vieux collège situé devant l'Oratoire Saint-Joseph. Le collège compte 1250 étudiants des classes du secondaire un à cinq, dont 300 pensionnaires.

Elle a expliqué, dans la salle commune du collège, qu'un élève de secondaire 2 de l'institution, dont le nom n'a pas été révélé, a été atteint, au début de la semaine, de cette dangereuse infection. Il est maintenant hors de danger.

L'Hôpital Sainte-Justine a déterminé que, pour éviter tout risque de contagion, les procédures de vaccination prévues pour le 15 janvier devaient être hâtées. Il fallait vacciner les élèves des deux premières classes; ceux-là avaient pu entrer en contact avec le malade. Les élèves des trois autres classes seront vaccinés le 15 janvier comme prévu. On sait que le ministère de la Santé a mis sur pied un programme général de vaccination de la jeunesse, programme qu'administre le réseau des CLSC.

Le Dr Saintonge a expliqué que la bactérie de type C, la plus nocive, n'est apparue que récemment au Québec. Elle avait déjà,

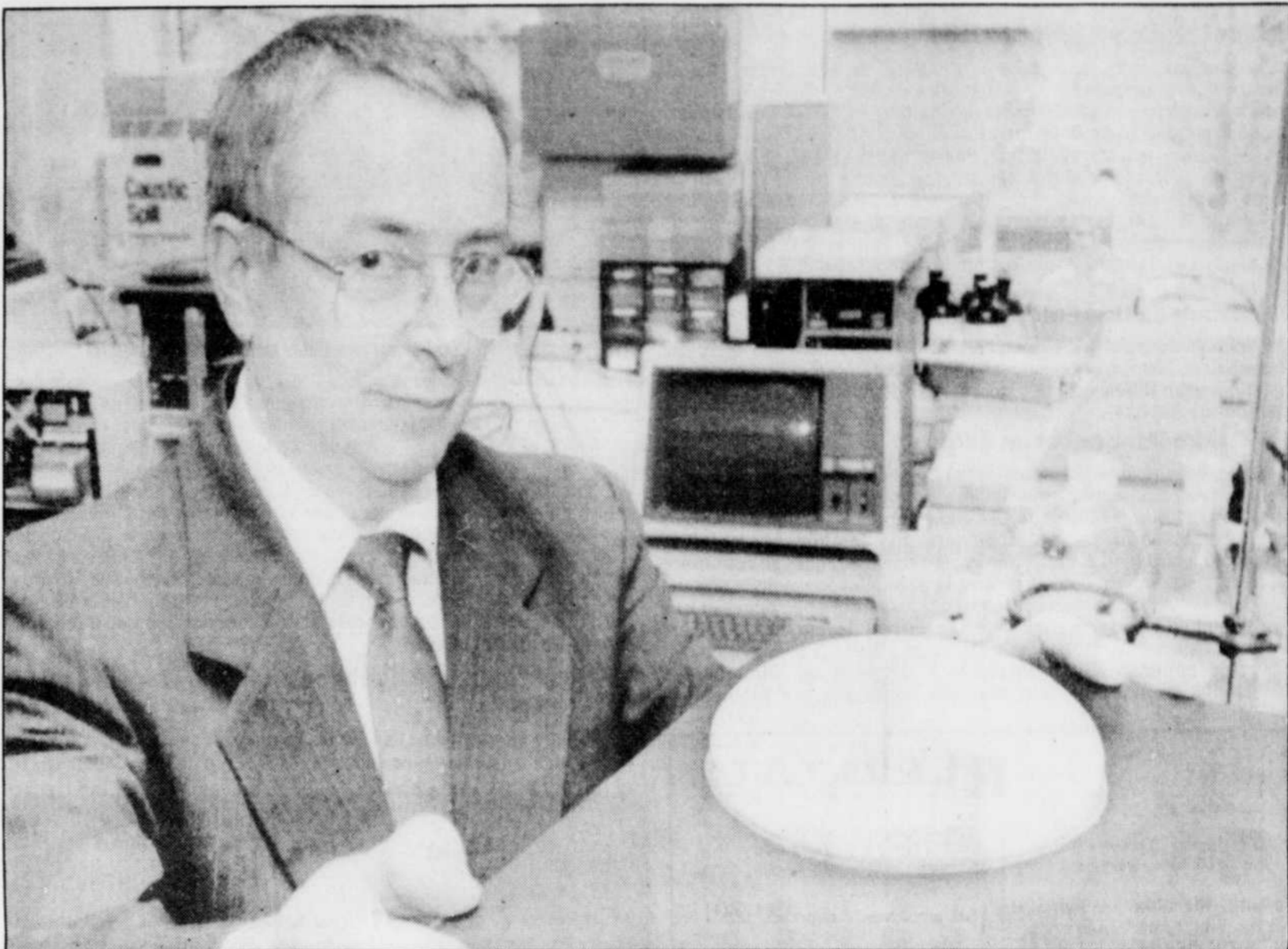
par le passé, fait des ravages en Finlande et en Ontario.

Le cycle de la présence du méningocoque est de six ans, environ; le vaccin est un antigène de la capsule bactérienne, un vaccin hypophilisé, donc rendu inerte et dont l'effet dure deux ans environ. La bactérie attaque les jeunes enfants et les adolescents.

Le directeur du collège, M. Charles-Edouard Smith, a déclaré que l'institution a procédé à une mobilisation générale, la veille de Noël; qu'une chaîne téléphonique a été établie et que les parents ont tous bien collaboré: 90 % des familles ont été rejointes.

Le programme de vaccination générale, dans tout le territoire québécois, devait commencer le 15 janvier. Mais dans certaines régions où la situation est considérée comme plus risquée, en Montérégie, dans une partie de l'Estrie, sur la Basse Côte-Nord, dans le Grand-Nord et à Valleyfield, les équipes des CLSC sont déjà au travail.

Dans une quinzaine de jours, donc, on entreprendra la vaccination de 1,3 million de Québécois, âgés de six mois à 20 ans. Le programme doit être terminé durant la dernière semaine de février. Le gouvernement du Québec débourse une somme de 16 millions pour mener à bien sa mission. Depuis le début de l'année la méningite a tué 14 jeunes Québécois.



Les implants mammaires ont donné lieu à un débat controversé au Canada et aux États-Unis.

Le débat sur les implants mammaires a angoissé plusieurs milliers de femmes

MONTREAL — Tout au long de 1992, l'actualité a vu surgir avec régularité le débat sur les implants mammaires, opposant avec véhémence parfois les tenants des opinions des plus controversées et plongeant des milliers de femmes des États-Unis et du Canada dans l'angoisse.

par CLAUDE DAIGNEAULT de la Presse canadienne

Le 7 janvier, la nouvelle tombe sur les téléspectateurs: la Food and Drug Administration des États-Unis impose un moratoire sur les implants mammaires. Les plasticiens du Québec décident de le respecter, même si la directive ne les touche pas et même si l'utilisation de la prothèse n'est pas interdite au Canada. Ce n'est que le lendemain que le ministre Benoit Bouchard demande aux fabricants canadiens de ne plus en distribuer au Canada.

Un mois plus tard, soit le 10 février, une autre nouvelle sème

l'inquiétude: la société américaine Dow Corning reconnaît qu'elle connaissait les dangers de ses implants mammaires depuis 20 ans en publiant des documents qui en font foi. A Ottawa, le ministre Benoit Bouchard persiste à refuser d'interdire les implants mammaires au Canada affirmant qu'il n'existe pas de preuve qu'ils sont néfastes pour la santé.

Le 20 février, jugeant qu'aucune preuve scientifique concluante ne justifiait la mise au rancart des implants mammaires, un comité de la Food and Drug Administration des E.-U. annule son moratoire mais recommande que le recours à ce genre de prothèse soit limité au remplacement

d'un sein et que les études soient poursuivies.

Plus près de nous

Le débat n'est pas clos. Au Québec, l'Association des spécialistes en chirurgie plastique, dans la même ligne de pensée, veut contrer ce qu'elle qualifie de « terrorisme médical » et se lance dans une campagne d'information.

Pourtant, le 19 mars aux États-Unis, la compagnie Dow Corning annonce qu'elle cesse de fabriquer et de vendre des implants mammaires et continuera de dédommager au coût de 1200\$ les femmes américaines qui veulent les faire retirer, mais pas les Canadiennes parce que, objecte Dow Corning, elles bénéficient de l'assurance-maladie.

Le 17 juin, une étude réalisée par la Commission sur le cancer de l'Alberta arrive à la conclusion que les implants seraient sans danger.

Pourtant, le 4 novembre, une étude dirigée par le Dr Pierre Blais de l'université Laval devait raviver le débat en démontrant la présence d'une grande quantité de matière infectée dans des implants avec silicone ou solution saline retirés de la poitrine de patientes qui avaient demandé le retrait des prothèses.

Ces sujettes souffraient d'infection, de problèmes respiratoires, de perte d'immunité, d'enflure et de fièvre.

A l'aube de 1993, il semble que tout n'ait pas été dit sur la question.

Cours de mécanique réservés aux femmes

MONTREAL (PC) — Il fut une époque où le secteur de l'automobile était la chasse gardée de la gent masculine. De nos jours, cette situation a heureusement évolué: les femmes se préoccupent autant de la question de l'automobile que leurs compagnons masculins. Il n'est donc plus surprenant de constater qu'elles sont nombreuses à éprouver le besoin d'en savoir plus sur le plan de la mécanique.

Le besoin est tel que le YWCA de Montréal organise, depuis quelques années maintenant, des cours de mécanique automobile qui leur sont réservés. Ces cours ont pour but d'expliquer aux conductrices les principaux éléments mécaniques des automobiles modernes, le jargon technique employé par les gens du milieu et comment

détecter les problèmes mécaniques les plus fréquents.

Ces cours ne sont pas seulement théoriques, ils sont également pratiques. Celles qui le désirent se voient démontrer la façon de changer un pneu, de procéder à la vidange de l'huile ou à l'entretien général de la voiture. Ce sera dans certains cas un moyen de réaliser des économies.

EXCEPTIONNELLEMENT OUVERT AUJOURD'HUI DE 10H À 17H

SOLDE

EN COURS

30% à 50% HABITS DE NEIGE, MANTEAUX - MITAINES, ETC.

40% et 50% SUR TOUS LES VÊTEMENTS DE SAISON ROBES - PANTALONS - CHANDAILS, ETC.

Les plus jolis vêtements pour enfants de la naissance à 20 ans

BAM. BIN

999, de Bourgogne, Place des Quatre-Bourgeois 658-2218

SPORTIFS, AMATEURS DE PLEIN-AIR

HABITS DE NEIGE "CHAMONIX" pour hommes et dames

SUPER RABAIS 40%

MODÈLES: Combinaison 1 pièce pour hommes et dames, 2 pièces pour hommes et dames, Tissus variés, Choix de grandeurs et couleurs

Commanditaire officiel des Duchesses du Carnaval de Québec

G.H. ECHÈNE & FILS INC.

- 4080, boul. Sainte-Anne Montmorency, près de la chute
- Galerias de la Capitale près de la Baie, 2e étage
- Place Fleur de Lys près de Laura Secord
- Promenade Drummondville à l'entrée de Sears
- Galerias de la Canadienne Québec
- Place Laurier Mail sud-ouest, 2e niveau près de la Baie

MAGASINEZ

AUJOURD'HUI DIMANCHE DE MIDI À 17 H 00

PROFITEZ DE LA VENTE DE JANVIER DANS TOUS NOS RAYONS!

la maison **simons**

PLACE STE FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

UNE PLACE AU SOLEIL



Centre de création et d'expansion d'entreprises

Dans le cadre du concours d'excellence « Devenez entrepreneur », le Centre de création et d'expansion d'entreprises du Collège de Limoilou tiendra une séance d'information supplémentaire sur les modalités d'inscription et de fonctionnement de ce concours national le 5 janvier à 19 h, au 840, rue Ste-Thérèse, Québec. Le concours s'adresse aux personnes désireuses de concrétiser leur projet de démarrage d'entreprise. Pour informations : France Simard au 682-6656.

Bourse d'études du CN pour les femmes

Le Collège de Limoilou a remis la Bourse d'études du CN pour les femmes à Karine Roy, étudiante en technologie de génie civil. Le programme de bourses du Canadien National vise à promouvoir l'équité entre hommes et femmes dans l'emploi et offre la possibilité à des étudiantes inscrites dans des programmes d'études traditionnellement masculins, d'obtenir une bourse d'un montant de 500 \$. Au Collège de Limoilou, les programmes admissibles sont les technologies du génie civil, la technologie de la mécanique du bâtiment et la technologie du génie civil. Karine Roy est une étudiante de 2e année en technologie du génie et a accumulé une moyenne générale de 82 %. Elle entend bien profiter du droit à l'éducation pour les femmes si durement gagné par les générations précédentes et prouver que l'intelligence n'a pas de sexe.

Mont-Hudon-Beaulieu

La Commission de toponymie a officialisé le nom Mont Hudon-Beaulieu pour identifier une orographie de 350 m d'élévation, située dans la municipalité d'Hébertville, à proximité de la réserve faunique des Laurentides. Cette désignation rend hommage à la famille Hudon dit Beaulieu, dont l'ancêtre est Pierre (1649-1710). Elle honore également leurs descendants qui ont fait souche sur la rive sud du Saint-Laurent, soit à Rivière-Quelle et sur la Côte-du-Sud, et aussi dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. C'est à la requête de l'Association des descendants de Pierre Hudon dit Beaulieu du Saguenay-Lac Saint-Jean que la Commission a officialisé le toponyme Mont Hudon-Beaulieu.

Un cadeau des Fêtes pour les Rondeau

Un volume sur tous les descendants de Thomas Rondeau et André Remondière, histoire et généalogie, vient de paraître. Pour informations : Jeanne-Berthe Rondeau, 1183, du Sault, St-Romuald (Québec), G6W 2N2 ou au 839-5348.

« Femme debout et en santé »

Depuis plusieurs années les femmes ont pris conscience que la société est plus favorable aux hommes qu'aux femmes. La violence envers les femmes continue à faire rage. Les adolescentes s'acheminent encore trop vers les professions ou métiers dits féminins (secrétaire, infirmière, enseignante, etc.). Sur le plan financier, elles se retrouvent en très grand nombre dans la couche la plus défavorisée de la société. Pourtant les femmes possèdent toutes des ressources personnelles leur permettant de prendre le contrôle sur la gestion de leur vie selon leurs désirs et aspirations. Aussi, pour répondre à leurs préoccupations, la direction générale de la formation à distance du ministère de l'Éducation propose un tout nouveau cours par correspondance

« Femmes debout et en santé ». Ce cours unique au Québec comprend deux parties. La première intitulée « Bien dans son corps pour être bien dans sa tête » aborde des sujets comme : connaître son corps de femme, la contraception, la maternité, la ménopause. La seconde partie « Bien dans sa tête pour être bien dans son corps » traite de sujets comme : quelques maux courants, médicaments, alcools et drogues, prendre en charge sa santé mentale ou se garder en forme. Pour informations : 1-800-361-4886, Montréal et environs : 873-2210.

Centre bénévole de diffusion de l'information

Le Centre bénévole de diffusion de l'information organise un cours de langue espagnole qui débutera le 15 janvier pour se terminer le 19 mars. Les cours pour débutants se tiendront le vendredi de 18 h 30 à 22 h ou le samedi de 9 h à 12 h 30; les intermédiaires et avancés se tiendront le mercredi de 18 h 30 à 22 h. Ces cours se donneront au COFI, 860, Père Marquette, 3e étage, au coût de 35 \$. Inscriptions : 12 janvier de 19 h à 21 h à la cafétéria du COFI. De plus le centre est à la recherche de bénévoles pour une prochaine activité de sensibilisation aux seismes et aux feux dans les maisons. Les coordonnées des personnes intéressées doivent parvenir au 780, Calixa Lavallée, app. 1, Québec (Québec), G1S 3G6 ou en communiquant au 683-0138.



Olympiades de la formation professionnelle

Le milieu collégial se joindra, dès 1993, à la deuxième édition des olympiades de la formation professionnelle. Celles-ci mettent en valeur la formation et les compétences professionnelles des élèves du secondaire et du collégial ainsi que celles des travailleuses et des travailleurs. Les olympiades seront présentées sous l'égide de Compétence Québec et se tiendront de 5 au 8 mai, à Saint-Hyacinthe. Sur la photo, de gauche à droite : Mme Lucienne Robillard, ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. André Bourbeau, ministre de la Main-d'œuvre de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Mme Raymond Rivard-Poirier, vice-présidente, Commission scolaire Saint-Hyacinthe-Val Monts et M. Gaétan Charron, président du conseil d'administration de Compétence Québec.

Premier colloque québécois sur les volontés de fin de vie

Le premier colloque québécois sur les volontés de fin de vie aura lieu à l'auditorium du Centre hospitalier Louis-H. Lafontaine à Montréal. Il

est organisé par la Fondation Responsable jusqu'à la fin et est ouvert à toute la population en plus de s'adresser aux représentants du ministère de la santé et des services sociaux, du ministère de la justice, aux associations d'établissement de santé et autres organismes intéressés par la qualité de fin de vie. Au Québec le temps est venu de faire le point sur les directives de fin de vie telles le testament biologique, le mandat en cas d'incapacité et tout autre document renfermant les volontés du mourant. Que la fin de la vie devienne davantage un geste responsable et un événement respectant la dignité du mourant. Entre autres au programme : l'inviolabilité et le respect de la personne mourante, le mourir et le mourant au Québec (1970-2000), les volontés écrites de fin de vie et la loi et autres sujets connexes. Coût : 65 \$ (35 \$ pour étudiants), incluant documentation et lunch. Pour informations : Yvon Bureau au 649-3701 ou Alexandre Gallagher au (514)430-0765.

La Fondation québécoise de la migraine et des céphalées

Les personnes souffrant de maux de tête et de migraines savent mieux que quiconque qu'un mal de tête ou une migraine est loin d'être imaginaire. Soucieuse de démystifier cette maladie courante qui perturbe la vie tant personnelle que professionnelle de milliers de québécoises et québécois, la fondation tente d'abord d'en comprendre toutes les facettes et ses multiples répercussions. Elle vise à venir en aide aux personnes atteintes par cette maladie, à sensibiliser le grand public et les professionnels de la santé de l'ampleur et de la complexité de ce problème. Elle cherche aussi à faire reconnaître les droits des migraineux et enfin, à appuyer la recherche dans ce domaine grâce à des levées de fonds. Différents services sont offerts : information téléphonique, pochette et réunions d'information, bulletin d'information trimestriel, centre de documentation. Pour informations : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (sauf entre 12 h et 13 h) au 1-800-463-TÊTE ou 874-9544 (région de Montréal).

La vente du catalogue Sears permet de faire un gros don

Cette année, la compagnie Sears, par la vente de son catalogue de Noël, a réussi à amasser la somme de 109 509 \$. Ce montant a été distribué à différentes oeuvres de charité de la province de Québec. En ce qui concerne Québec et ses environs (magasins et unités de vente par catalogue), une somme de 13 672 \$ a été remise à la Fondation hôpital St-François d'Assise, département de la pédiatrie, à l'Hôtel-Dieu de Lévis et au Centre hospitalier de l'université Laval.

Le Conseil de la famille

Le Conseil de la famille a été créé en 1988 à la suite d'une reconnaissance du gouvernement du Québec de l'importance des familles dans la composition de la société québécoise. Son mandat est de conseiller le gouvernement sur toute question d'intérêt familial. L'orientation principale de la politique familiale consiste à soutenir les parents qui, en prenant la responsabilité d'enfants, assurent aussi l'avenir de la société québécoise. Le conseil est donc un organisme d'étude, de recherche et de consultation tant auprès de la population que du gouvernement. À ce titre, il invite les représentants des organismes familiaux et les milieux concernés, à lui faire parvenir l'expression de leurs préoccupations sur tous les sujets qui les touchent de près. Un centre de documentation met à la disposition des personnes intéressées, une vaste collection de documents, dossiers de presse et périodiques touchant la question familiale. Pour informations : Québec au 646-7678, Montréal au 873-1292.

Médaille commémorative du 125e anniversaire de la Confédération du Canada

Le docteur Jean H. Dussault du Centre de recherche du CHUL, a eu l'honneur de recevoir des mains de son Excellence le très honorable Ramon John Hnatyshyn, Gouverneur général du Canada, la médaille commémorative du 125e anniversaire de la Confédération du Canada. Cette médaille vise à récompenser les personnes qui ont grandement contribué au mieux-être du Canada, de leur collectivité ou de leurs concitoyens et concitoyennes. Elle nous rappelle les valeurs de civisme, de respect individuel et d'entraide sur lesquelles notre société est fondée et dont notre qualité de vie dépend. Ce grand honneur s'ajoute à de nombreuses autres distinctions nationales et internationales attribuées au docteur Dussault pour son travail original sur la prévention du retard mental de l'enfant par le dépistage néonatal de l'hypothyroïdie congénitale.

Fondation canadienne Rêves d'enfants

La vente d'une maison, par soumission publique, se tiendra au profit de la Fondation canadienne de Rêves d'enfants. L'objet de la vente est une maison unifamiliale usinée, 24 X 32, 2 chambres, ayant servi de maison témoin et qui sera érigée sur un terrain d'une superficie de 6 305 p.c. de la rue Fleurimont à Beauport. Sont admis à soumissionner, tous particuliers qui rencontrent les conditions exigées dans les documents de soumissions qui peuvent être obtenus gratuitement à : Maisons Modules Beauport Inc., 5650, boul. Ste-Anne, Boischatel. La date et l'heure limite pour la réception des soumissions est le jeudi 28 janvier à 16 h. L'ouverture des soumissions se fera aux bureaux de Maisons Modules Beauport Inc. le dimanche 31 janvier à 14 h. Pour informations : 822-3012.

Succès pour les orphelins du Cambodge

Le brigadier-général Roméo A. Dallaire, commandant du 5ième Groupe-brigade mécanisée du Canada et de la Base Valcartier, a récemment annoncé que la distribution des jouets aux orphelins du Cambodge a été complétée avec succès. Rappels que le 3 octobre, plus de 2 tonnes de jouets furent amassés lors d'une cueillette organisée aux Galeries de la Capitale. La générosité de la population fut telle qu'on a pu aussi distribuer de ces jouets dans certains villages. Le brigadier-général Dallaire remercie la population pour ce geste qui, sans conteste, aura fait beaucoup d'heureux.

N.D.L.R.: les associations à but non lucratif qui désirent faire connaître leurs prochaines activités sont invitées à communiquer avec LE SOLEIL au 647-3394 ou par écrit à C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec (Québec), G1K 7J6 ou par fax au 647-3374.

RÉSULTATS		RÉSULTATS	
Loto-Québec		Loto-Québec	
Extra	Tirage du 92-12-26	Banco	Tirage du 92-12-26
NUMÉROS	LOTS	3 5 10 19 20	
292327	100 000 \$	22 23 24 26 29	
92327	1 000 \$	30 32 34 37 40	
2327	250 \$	46 47 57 60 63	
327	50 \$		
27	10 \$		
7	2 \$		
		Prochain tirage: 92-12-28	
SELECT	Tirage du 92-12-26	GAGNANTS	LOTS
3 5 14 27 28 36		6/6	1 1 000 000,00 \$
		5/6+	4 6 564,70 \$
		5/6	47 372,40 \$
		4/6	2 306 35,40 \$
		3/6	34 572 5,00 \$
Numéro complémentaire: 25		Ventes totales: 1 072 137,00 \$	
MISE-TOT 15 18 39 42		Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$	
GAGNANTS	LOTS		
113	442,40 \$		
T.V.A. le réseau des tirages de Loto-Québec			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

Célébration 93		RÉSULTATS	
Loto-Québec		Loto-Québec	
TIRAGE DU 26 DÉCEMBRE			
1 lot de 100 000 \$ (non-décomposable)			
529C192			
10 lots de 10 000 \$ (non-décomposables)			
488A643	266C009	345D003	679D950 201E212
583B861	103D376	447D918	175E431 677E867
TIRAGE DU 19 DÉCEMBRE			
1 lot de 100 000 \$ (non-décomposable)			
353B139			
10 lots de 10 000 \$ (non-décomposables)			
406A003	498B162	111D146	262E739 475E790
536A606	171C601	648D825	400E639 479E435
TIRAGE DU 12 DÉCEMBRE			
1 lot de 100 000 \$ (non-décomposable)			
596D441			
10 lots de 10 000 \$ (non-décomposables)			
278A788	389A553	307C874	518D855 329E576
370A852	439B175	584C551	322E678 332E881
TIRAGE DU 5 DÉCEMBRE			
1 lot de 100 000 \$ (non-décomposable)			
606E712			
10 lots de 10 000 \$ (non-décomposables)			
589A645	267B650	329C212	205D644 504D310
607A006	240C797	399C790	385D106 454E475
Les modalités des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

Un art de vivre... avec soi et avec les autres

COURS SYLVIA BERGERON

DÉMONSTRATION GRATUITE

QUÉBEC
le jeudi 14 janvier 19 h 30
Salle des Chevaliers de Colomb
50, Marie-de-l'Incarnation

CHARLESBOURG
le mercredi 20 janvier 19 h 30
Sous-sol église Saint-Pierre-aux-Liins
(angle boul. du Jardin et des Rosés)

BEAUPORT
le lundi 25 janvier 19 h 30
Salle Carrefour Liberté
2185, Robert-Giffard

MICHEL COSSETTE
ANIMATEUR
877-4666

Institut de Culture Personnelle du Québec Inc.
Fondé en 1959
2675, Flaubert, Laval H7E 2L5
Un certificat vous est remis à la fin du cours.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:

73516044

Sinon, composez sans frais, le

1-800-563-8688

Plus de

3 500 points

offerts cette semaine dans LE SOLEIL

CLUB Multi points

LE SOLDE D'APRÈS-NOËL GM
chez
LAURIER PONTIAC BUICK:

Tout un cadeau de fin d'année!

En effet, du 26 décembre 92 au 4 janvier 93, GM a décidé de vous offrir

25% DE RABAIS
sur presque tous les modèles 1992

Laurier Pontiac Buick vous fait profiter avantageusement de ces aubaines inespérées en vous offrant un

TRÈS GRAND CHOIX DANS NOS 2 SALLES D'EXPOSITION!
TAUX D'INTÉRÊT AVANTAGEUX

MAINTENANT 2 SALLES D'EXPOSITION

Spécialement à notre salle d'exposition de Place Laurier, mail ouest,

HORAIRE ÉLARGI
du 26 décembre au 4 janvier:

Samedi 26: 13 h à 17 h
Dimanche 27: 11 h à 17 h
Lundi 28: 9 h à 21 h
Mardi 29: 9 h à 21 h
Mercredi 30: 9 h à 21 h
Jeudi 31: 9 h à 17 h
Lundi 4: 9 h à 21 h

2700, BOUL. LAURIER
SAINT-FOY

BOUL. CHAREST
Sortie Blaise-Pascal
Entre Henri-IV et Duplessis

ASUNA
659-6420

ASUNA
659-6420

LE MONDE

Des Marines US ouvrent le feu sur un camion somalien

MOGADISCIO - Des Marines américains ont ouvert le feu sur un camion somalien et touché trois des occupants après avoir essayé un coup de feu, a annoncé hier un porte-parole militaire.

par PAUL HOLMES
de l'agence Reuters

Cet incident, survenu vendredi après-midi près de Mogadiscio, à Afgoi, coïncide avec une nouvelle volonté affichée de la force internationale de l'opération « Rendre espoir » à ne pas laisser les bandes armées empêcher la poursuite de la mission humanitaire dans le pays.

On ignore si les occupants du camion ont été blessés ou tués. Aucun marine n'a été touché, a précisé le capitaine de frégate américain Jim Kudla.

Il a ajouté que les Marines, qui se dirigeaient vers Mogadiscio en provenance de Baidoa, avaient poursuivi leur route. Le véhicule somalien s'est approché du convoi de 12 camions des Marines en venant d'une direction opposée.

« Les Marines du camion de tête ont remarqué un homme armé d'un AK-47 (kalachnikov). Il a porté l'arme à son épaule et a tiré. Les Marines ont riposté », a déclaré l'officier américain.

Quatre Somaliens ont été tués et 17 autres blessés dans des incidents avec des soldats français et américains depuis le début de « Rendre espoir » le 9 décembre.

Les responsables de la force internationale ont déclaré que leur objectif n'était pas de désarmer les bandes de pillards. Mais ils ont clairement indiqué qu'ils riposteraient à toute agression.

Le colonel des marines Fred Peck, autre porte-parole du contingent américain, a souligné que les soldats agiraient de manière « agressive » pour renforcer leur présence dans les villes qu'ils contrôlent. « Quand ils feront face

à des armes, ils ne resteront pas les bras croisés. Ils avanceront et prendront les armes », a-t-il dit.

Cette forme de « patrouille agressive » est en place à Baidoa, à 250 km à l'ouest de Mogadiscio, où la force internationale est arrivée le 16 décembre. « Elle le sera » bientôt à Mogadiscio, a assuré le colonel Fred Peck.

La prochaine étape de l'opération « Rendre espoir » est la prise de contrôle, aujourd'hui, de la ville de Djalalaksi, à 200 kilomètres au nord de la capitale.

Environ 150 commandos italiens et un petit détachement de la police militaire des Marines font route vers la localité, a-t-on appris auprès d'officiers italiens et américains. Le contingent s'est regroupé hier à Balad, à 18 km de Mogadiscio.

L'étape suivante sera le déploiement d'unités canadiennes demain à Belet-Huen, près de la frontière éthiopienne.

Quelque 750 Marines sont entrés jeudi à Bardere et des troupes françaises ont pris le contrôle de Hoddour vendredi.

Une compagnie du 3e régiment français d'infanterie de marine (RIMA) de Vannes-142 hommes - est partie samedi pour Mogadiscio où elle était attendue en début d'après-midi.

Une polémique s'est instaurée sur la participation de l'Italie, ancienne puissance coloniale, à l'opération « Rendre espoir ».

De nombreux Somaliens rappellent que Rome a soutenu par le passé le gouvernement du dictateur Mohamed Siad Barré, renversé en janvier 1991.

Mohamed Farah Aidid, l'un des chefs de clans qui contrôlent Mogadiscio, a publié la semaine dernière un communiqué dans lequel il déclare les Italiens indésirables dans le pays, et accuse l'Italie de soutenir son rival Ali Mahdi Mohamed.



Une mère somalienne nourrit son enfant avec de l'Unimix, une nourriture à haute valeur nutritive mise à la disposition de la population locale grâce à l'aide internationale.

Palestiniens expulsés par Israël

Le Liban refuse toujours d'ouvrir sa frontière

MARDJ AZ ZOHOUR, Liban (Reuters) — Le Liban a maintenu hier son refus de recevoir les 415 Palestiniens expulsés par Israël et bloqués dans un no man's land glacial du Sud-Liban.

Des responsables libanais ont précisé que leur position était inchangée depuis le retour dans le campement de Mardj az Zohour de huit expulsés qui avaient été hospitalisés au Liban.

« Notre position est très claire. Nous compatissons au sort des Palestiniens, mais nous ne pouvons sous aucun prétexte les autoriser à entrer sur notre territoire », a déclaré à Reuters le Premier ministre libanais, Rafic Hariri.

« Israël les a expulsés, donc ils sont sous la responsabilité d'Israël », a-t-il ajouté.

Prié de dire si son gouvernement répondrait à la demande du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des expulsés d'autoriser les Palestiniens malades à être soignés au Liban, le Premier ministre a répondu: « Laissons-les envoyer les malades en territoire israélien ».

Rafic Hariri a demandé vendredi aux Etats-Unis d'intervenir

pour faire revenir Israël sur sa décision d'interdire l'acheminement de l'aide à travers son territoire.

Mais le gouvernement israélien, qui renvoie la balle dans le camp de Beyrouth, a rejeté vendredi une requête de la Croix-Rouge internationale sur l'envoi d'aide aux expulsés à travers la « zone de sécurité ».

Le ravitaillement du camp de Mardj az Zohour a été interrompu lundi par les autorités libanaises.

Manifestation à Tel Aviv

A Tel Aviv, des centaines d'Israéliens ont défilé dans les rues à l'appel du mouvement La Paix Maintenant pour réclamer le retour des expulsés dans leurs foyers.

Les expulsés ont passé leur neuvième journée à la frontière sous la neige. Ils manquent d'eau potable et de nourriture.

Selon des sources proches des services de sécurité, des combat-

tants palestiniens ont tenté pour la première fois depuis six mois de s'infiltrer dans la zone de sécurité, représailles probables à l'expulsion des 415 Palestiniens.

Des miliciens pro-israéliens de l'ALS (armée du Liban-Sud) ont ouvert le feu sur des maquisards qui avaient franchi la frontière à l'ouest de la zone de sécurité, à environ 55 km du camp qui abrite les expulsés.

Un soldat de l'ALS a été blessé et le corps d'un assaillant a été découvert près du lieu de l'embuscade. Selon des sources proches des services de sécurité, il s'agirait d'un militant du Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP).

A Genève, Claude Voillat, porte-parole du CICR, a dit continuer à chercher un moyen d'aider les expulsés. Il a rejeté les arguments du gouvernement israélien, qui a accusé la Croix-Rouge d'être animée par des motifs politiques en demandant le transit de l'aide humanitaire par son territoire.

Le sort des malades

Claude Voillat a par ailleurs accusé Israël et le Liban de violer la

quatrième Convention de Genève de 1939 en refusant de laisser passer l'aide.

A Beyrouth, un émissaire du président de l'OLP, Yasser Arafat, a salué pour sa part la position du gouvernement libanais.

« Les laisser où ils sont est un acte de pression politique. Cette pression doit être maintenue par tous les moyens », a déclaré Zeid Ouehbeh, affirmant qu'Israël expulsait d'autres Palestiniens si le Liban acceptait de les accueillir.

Le Dr Omar Farouana, du

groupe des expulsés, a exhorté de son côté les autorités libanaises à autoriser l'hospitalisation des malades. Se déclarant favorable à la décision du Liban de ne pas laisser l'Etat hébreu utiliser son territoire pour refouler ceux qu'il juge indésirables, il s'est toutefois montré inquiet pour le sort des Palestiniens malades. « Devons-nous tous mourir? », a-t-il demandé.

Le chef de la délégation palestinienne aux négociations de paix sur le Proche-Orient, dans une in-

terview publiée à Paris par le quotidien Libération, a menacé de ne pas reprendre les discussions si Israël ne revenait pas sur ces expulsions.

« Je ne vois pas comment je pourrais retourner à Washington tant que les expulsés ne seront pas autorisés à rentrer et je pense que les autres délégués partagent mon sentiment », déclare Haidar Abdel Chafi.

« Meme si l'OLP me dit d'y aller, je ne crois pas que je m'inclinerai ».

21 fois Merci



Chers clients, mélomanes et audiophiles,
l'équipe de Rotac électronique vous remercie de la
haute-fidélité que vous lui témoignez depuis plus de 21 ans
et vous souhaite un joyeux temps des fêtes.



rotac
électronique inc.

le magasin
de la haute
fidélité

2873, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy (Québec) G1V 1W3 653-7768



Un policier israélien masqué arrête un Palestinien pris en train de mettre le feu à une automobile à l'occasion de manifestations, hier à Jérusalem.

jusqu'à 70%

AUJOURD'HUI



GRAND SOLDE ANNUEL

SUR LA PLUPART DE NOS MEUBLES ET ACCESSOIRES

Québec Angle Boul. Hamel/Henri-IV (418) 871-22-21
Lévis 4447, boul. de la Rive-Sud (route Trans-Canada) (418) 835-15-73

Les Serbes accusés de voler malgré les interdictions

SARAJEVO (Reuter) — Les musulmans bosniaques ont accusé hier les Serbes d'utiliser des hélicoptères, au mépris de l'interdiction de survol décrétée par l'ONU, pour renforcer leurs troupes déployées dans la région de Gradacac.

Radio-Sarajevo a déclaré que cette ville du nord de la Bosnie sous contrôle musulman avait été bombardée durant la nuit et que des hélicoptères avaient acheminé des renforts pour soutenir une attaque d'infanterie lancée à l'aube.

L'accusation a été démentie de source militaire serbe à Banja Luka, quartier général des Serbes dans la région.

Les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux menacent de faire respecter par des moyens plus vigoureux la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie.

Un convoi britannique de la Forpronu a été touché par des obus de mortier hier près de Tuzla, dans le centre de la République. Un lieutenant et deux civils ont été blessés.

À Sarajevo, un calme relatif a prévalu pendant la nuit.

La Forpronu a par ailleurs démenti que le général français Philippe Morillon, commandant de la Force de l'ONU en Bosnie, ait évacué son quartier-général avancé de Sarajevo pour se replier sur Kiseljak, à 25 kilomètres à l'ouest de la capitale.

La résidence de l'officier a été visée par des tirs de mortier ces deux derniers jours.

Un porte-parole de la Forpronu à Belgrade a précisé que du personnel avait rejoint Kiseljak mais que le général Morillon et d'autres officiers resteraient dans la capitale bosniaque.

Le président serbe Slobodan Milosevic, dont la victoire aux élections présidentielles de dimanche dernier a été confirmée officiellement vendredi soir, s'est prononcé pour un cessez-le-feu immédiat en Bosnie-Herzégovine et des négociations pour y mettre fin à la guerre civile.

« Il n'y a qu'un seul moyen de s'en sortir, en deux volets. Un cessez-le-feu immédiat et la poursuite des négociations, pour que les trois parties parviennent d'elles-mêmes à une solution », a-t-il dit dans une interview à la chaîne de télévision CNN.

Selon les résultats définitifs de la commission électorale, Slobodan Milosevic a remporté 56,3 % des suffrages.

Son rival Milan Panic en a recueilli 33,8 %. Il a félicité hier le président serbe.

L'opposition estime que l'élection a été truquée et réclame l'annulation du scrutin.

Aux élections législatives serbes, le Parti socialiste (ex-communiste) remporte 101 sièges, le Parti radical serbe (extrême droite) 73 et le Mouvement démocratique de Serbie (opposition) 49 sièges.



Une vieille femme attend derrière une clôture de barbelé la permission d'entrer pour demander de l'aide humanitaire dans l'édifice de Sarajevo où les forces de l'ONU ont installé leur quartier général.

Milosevic prône un État sévère mais juste

BELGRADE (AFP) - Le président de Serbie Slobodan Milosevic, réélu à cette fonction lors de l'élection présidentielle du 20 décembre, s'est prononcé pour le « rétablissement de la paix » dans l'ex-Yougoslavie et pour un Etat « sévère mais juste », en remerciant son électoral hier à la télévision de Belgrade.

La paix, l'économie et la sécurité sont les trois principaux dossiers auxquels le président réélu entend se consacrer dans les jours à venir en comptant sur « toutes les forces du pays réunies ».

Alors que les pressions internationales sur la Serbie s'accroissent, le président Milosevic s'est déclaré prêt à apporter son « aide à rétablir la paix » dans l'ex-Yougoslavie, et notamment en Bosnie-Herzégovine.

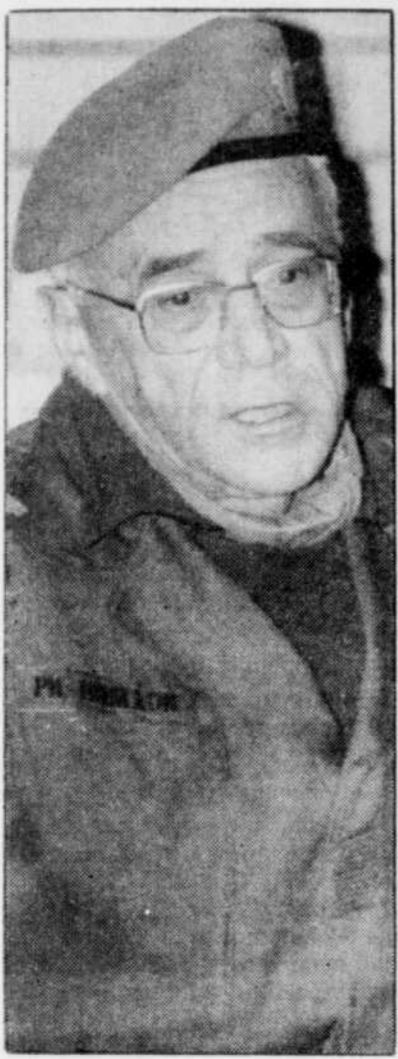
« Pour que la paix soit durable

elle doit être juste, et pour être juste elle doit respecter au même titre les intérêts de tous les peuples », a indiqué M. Milosevic.

Dans le domaine de l'économie, ses efforts viseront à assurer de nouveaux emplois et à relever le niveau de vie de la population.

Aux paysans, il a promis « le soutien de l'Etat ».

Soulignant que la stabilité de la Serbie est rendue précaire par la proximité des fronts, M. Milosevic a promis la guerre contre la criminalité et la corruption.



Le général Philippe MORILLON

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie LE FAUBOURG ST-NICOLAS INC demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, ce 17e jour de décembre 1992.
Geneviève Langlois,
Procureur de la compagnie.

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'Article 1571d du Code Civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de MURAM (1988) INC. ayant sa principale place d'affaires à 94, Place Bon Air, Brossardville, QC en faveur de la Banque Nationale du Canada en date du 16 mars 1989, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lévis le 20 mars 1989 sous le numéro 329127 et au bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 11 octobre 1990 sous le numéro 860012.
Lévis, le 17 décembre 1992
BANQUE NATIONALE DU CANADA
49B, ROUTE KENNEDY
LÉVIS, QUÉBEC, G6V 6C3

Avis de demande de dissolution
LES ÉDITIONS LOGOSCOPE INC.
Prenez avis que la compagnie «Les Editions Logoscope Inc.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Loretteville, le 17 décembre 1992
André Houde, président

AVIS DE DISSOLUTION
COMITÉ DE PRÉVENTION ET D'ANIMATION DE QUARTIER
Prenez avis que la corporation «COMITÉ DE PRÉVENTION ET D'ANIMATION DE QUARTIER» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Québec, le 16 novembre 1992.
Le secrétaire de la corporation,
SERGE MATTE

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
GESTION IMMOBILIÈRE LAFLAMME ET GAUTHIER INC.
Prenez avis que la compagnie «GESTION IMMOBILIÈRE LAFLAMME ET GAUTHIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Sainte-Pétronille, le 19 septembre 1992.
Le président-directeur général,
MARC LAFLAMME

Avis de demande de dissolution
ASSURANCES J.P. PELLETIER INC.
Prenez avis que la compagnie/corporation ASSURANCES J.P. PELLETIER INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Charlebourg, le 15-12-92
Jean-Paul Pelletier
Président

VILLE DE VAL-BÉLAIR
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVÉAU
AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÉGLEMENTS
VB-428-92, VB-429-92,
VB-430-92 ET VB-431-92

Est par les présentes, donné, par la soussignée, greffier de la susdite Ville:

QUE le Conseil de la Ville de Val-Bélaire a adopté, lors de sa séance du 22 décembre 1992, les règlements suivants:

RÈGLEMENT VB-428-92:
"Règlement modifiant le règlement VB-402-91 sur le service de cueillette et de disposition des ordures et imposant les compensations nécessaires à son financement."

RÈGLEMENT VB-429-92:
"Règlement décrétant le tarif applicable pour le service d'aqueduc et d'égout sanitaire pour l'exercice financier 1993."

RÈGLEMENT VB-430-92:
"Règlement fixant et imposant la taxe foncière et la surtaxe sur les immeubles non résidentiels pour l'exercice financier 1993."

RÈGLEMENT VB-431-92:
"Règlement modifiant le règlement VB-382-90 et son amendement et prolongeant le programme de revitalisation pour la municipalité et l'octroi de subventions ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles visés par ce programme après la fin des travaux."

QUE les présents règlements sont présentement déposés au bureau du greffier, 1105, avenue de l'Église Nord, Val-Bélaire, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

QUE les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VAL-BÉLAIRE, CE 27 DÉCEMBRE 1992.
SUZANNE P.-MATHIEU, O.M.A.,
GREFFIER

AVIS DE CONVOCATION
50e rapport annuel
Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire de Notre-Dame du Chemin se tiendra le mardi 19 janvier 1993, à 20 heures, à l'adresse suivante: 265, boul. Saint-Cyrille Ouest, Québec (salle des Loisirs Montcalm).

Les membres pourront alors prendre connaissance du rapport annuel, fixer le rendement des parts permanentes, répartir les trop-perçus le cas échéant, élire les membres dirigeants, et prendre toute autre décision qui leur est réservée. Une période de questions est également prévue.

Lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par la personne candidate, a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la caisse.

Les membres seront également appelés à se prononcer sur l'adoption d'un règlement autorisant l'émission de 22500 parts permanentes de 10\$ chacune pour un montant maximal de 225000\$. Le projet de règlement prévoit notamment les privilèges, droits et restrictions relatifs à ces parts ainsi que les conditions particulières à leur souscription.

Tous les membres de la caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée. Ils peuvent obtenir gratuitement une copie du projet de règlement en s'adressant à la caisse pendant les heures d'affaires.

Paul Lavallée,
Secrétaire

Québec, le 16 décembre 1992

KPMG
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
No 200-11-002296-922
059054

COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de:
LES PLACEMENTS LALIBERTÉ
LTEE, corporation légalement constituée ayant son siège social au 1099B, boulevard Sainte-Anne, BEAUPRÉ (Québec) et ayant fait affaires sous la raison sociale de: "LA GRANGE A JOS".

DÉBITRICE
Avis est par les présentes donné que "LES PLACEMENTS LALIBERTÉ LTEE" a fait cession de ses biens le 14e jour de décembre 1992, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6e jour de janvier 1993, à 10 heures, au bureau du syndic, au 925, chemin Saint-Louis, bureau 400, Québec.

Daté de Québec, ce 15e jour de décembre 1992.
Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne inc.
Syndic
925, chemin Saint-Louis
Bureau 400
QUÉBEC (Québec)
G1S 4W6
Tél.: (418) 681-5784
RAYMOND MARCOUX
Administrateur désigné



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les règlements nos 891 et 2271 "Concernant les compteurs de stationnement" et "Concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les garages, parcs et autres terrains de la Ville", le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté le 16 décembre 1992, l'ordonnance no 84 ayant pour objet de déterminer la nouvelle tarification des espaces de stationnement contrôlés par des parcomètres.

Nouveau tarif des parcomètres: 1,25\$/heure soit 0,25\$ pour chaque période de 12 minutes.

Il peut être pris connaissance de cette ordonnance au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Cette tarification a effet à compter du 1er janvier 1993.

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, avocat

Québec, 18 décembre 1992

ENLÈVEMENT DES ORDURES

Les citoyennes et citoyens sont priés de noter qu'il n'y aura pas de collecte des ordures les vendredi et samedi 25 et 26 décembre 1992 ainsi que les vendredi et samedi 1er et 2 janvier 1993. La collecte sera reportée les mardi et mercredi 29 et 30 décembre 1992 ainsi que les mardi et mercredi 5 et 6 janvier 1993.

Également, la collecte des matières récupérées des vendredi 25 décembre 1992 et 1er janvier 1993 ainsi que la collecte des ordures qui se fait une fois par semaine le vendredi, seront reportées aux lundis 28 décembre 1992 et 4 janvier 1993.

Toutefois, la collecte des ordures dans le Vieux-Québec (incluant Place Royale) aura lieu comme il est prévu, soit les samedis 26 décembre 1992 et 2 janvier 1993.

LE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE,
PIERRE ANGERS, AVOCAT

Québec, le 16 décembre 1992.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 21 décembre 1992, le projet de règlement suivant a été déposé:

3969 Règlement modifiant le règlement 3771 "Établissement un programme de crédit de taxe foncière générale pour les quartiers Saint-Roch, Vieux-Québec/Haute-Ville et Basse-Ville".

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

Québec, le 22 décembre 1992



Gil COURTEMANCHE

Une intervention aérienne massive s'impose en Serbie

AVIGNON - En ce jour de Noël, j'aurais voulu écrire sur Avignon. Sur la grandeur et la pérennité de la pierre, sur les cloches dans la nuit de Noël, autant de cloches que d'habitants, semble-t-il, quand à minuit, celles des Carmes, de Saint-Agricol, de Notre-Dame des Doms, du cloître des Célestins et d'autres encore s'envolent dans un seul et commun élan. Tout cela est tellement rassurant. La pierre solide du Palais des Papes qui parle de continuité, le concert des cloches qui souligne l'espoir.

Mais Noël fait vivre aussi les culpabilités. La Fête rend mal à l'aise. Journaux et écrans de télévision alternent depuis quelques jours entre la page sur le foie gras et l'arrivée de la nourriture dans des coins reculés de Somalie, entre le trois minutes sur la traduction des santons et le trois minutes sur le Noël à Sarajevo. Il n'y a rien là de scandaleux. Bien sûr, il faut parler de tout et quels hypocrites serions-nous si nous faisons semblant que chacune de nos pensées se tourne vers ceux qui tentent de durer... le dur devoir de durer.

C'est dans un climat de réjouissance et de festivité que les gouvernements occidentaux se voient de plus en plus acculés au mur sur la question de la Bosnie-Herzégovine, même s'ils ne s'empêchent pas de fêter Noël comme en fait foi un titre du quotidien *Libération* aujourd'hui: « Le calendrier de l'ONU est attentiste ». On peut bien encore se payer quelques jours de bon temps en attendant que la mauvaise conscience soit telle qu'elle nous étrangle et nous empêche de goûter dans quelques jours au festin de la Saint-Sylvestre.

Depuis quelques temps, l'accord s'est fait sur la nécessité d'une intervention militaire pour mettre fin à la course du bulldozer serbe. Durant quelques jours, les chancelleries occidentales, toutes aussi frileuses qu'un Provençal dans le Grand Nord, ont espéré que les Serbes bouteraient eux-mêmes dehors Milosevic, le foudre de guerre, au profit d'un Panic dont on ne connaît rien sinon qu'il le fait à la perte. Les Serbes n'ont pas voulu, aidés par quelques urnes truquées peut-être, mais ils ont reconduit les guerriers au pouvoir. En parlant beaucoup, on dénonça énormément, mais en ne faisant rien. L'Occident regardait en direct un pays disparaître, une société être dénombrée. Le résultat des élections de dimanche dernier nous renvoyait devant le miroir de notre indignation officielle.

Nous sommes bien courageux quand il s'agit de pétrole, surtout si on fait face à une armée du Tiers-Monde. Bien courageux, aussi, quand nous allons jouer de l'artillerie lourde devant les petits bandits de Somalie qui font la guerre dans un nuage de Qat. Pas de tergiversation dans ces cas. On sonne le ban et l'arrière-ban. On se bouscule au portillon pour faire devoir de solidarité américaine et koweïtienne ou du même charisme. Mais pour sauver ce qui reste de bosniaque dans la Bosnie, il faudra prendre des risques, de gros risques. Alors on discute encore, espérant secrètement que le dernier des Bosniaques disparaisse et que nous n'ayons plus qu'à nous cotiser pour élever un magnifique monument aux morts.

Ceux qui ont de la mémoire parlent de la guerre civile d'Espagne. « Mais on dit souvent de ceux qui ont de la mémoire qu'ils ne vivent pas dans leur temps ». En tout cas, pour ceux qui n'en ont pas, c'était en 1936. Le fascisme ici fait ses premières et cruelles dents sous l'oeil distant et placide des gouvernements démocratiques. Les républicains n'eurent pour alliés que quelques romantiques aventuriers comme André Malraux et Norman Bethulme.

En serons-nous réduits pour sauver notre bonne conscience à permettre la constitution de brigades de volontaires barbus et gauchistes maniant plus facilement la plume et le scalpel que le mortier et le char d'assaut? Peut-être. Aujourd'hui nous en sommes aux commentaires, peut-être aux quands, alors qu'il aurait fallu que ce soit hier. Comment intervenir sans que les orgueils nationaux des intervenants soient froissés... car au-delà des officielles considérations stratégiques, au-delà des précautions justifiées d'état-major, nous en sommes bien là: les Européens, en particulier les Français, qui traînent la patte parce qu'encore une fois les Américains ont pris les devants.

Pourtant, tout le monde sait que seule une intervention massive et non seulement aérienne peut mettre à la raison la Serbie si nous ne voulons pas qu'après avoir bouffé la Bosnie, elle fasse de même avec la Macédoine et le Kosovo. Massive pour deux raisons: pour gagner une guerre contre l'ennemi et pour empêcher que cet ennemi ne puisse prendre les casques bleus de Sarajevo en otage. Combien de temps nous faudra-t-il encore pour déclarer que le gouvernement et l'armée serbes sont les ennemis de l'humanité et qu'il n'y a pas de différence entre le rêve de la grande Serbie et celui du grand Iraq? Encore un autre Noël et, comme en 39-40, quelques pays auront disparu de la carte.

AU TOUR DE CÉLINE DION DE REMETTRE DES TROPHÉES



Il y a quelques jours, l'Association québécoise de la fibrose kystique procédait à la remise de ses prix d'excellence. C'est monsieur André Bérard, Président et Chef de la Direction de la Banque Nationale du Canada, qui a reçu le prix le plus prestigieux. Il devient le tout premier récipiendaire du PRIX BRIGITTE-LAFLAMME (du nom de la première personne F.K. qui a reçu une transplantation bipulmonaire).

Ce prix est décerné annuellement au Chef d'entreprise qui s'est le plus distingué dans la lutte contre la fibrose kystique. Monsieur Bérard a assumé la présidence d'honneur des deux dernières campagnes annuelles et a su communiquer son enthousiasme aux nombreux employés de la Banque Nationale.

Le prix lui a été remis par madame Céline Dion, marraine d'honneur de l'Association québécoise de la fibrose kystique, en présence de monsieur Denis Patry, président de l'organisme.

À une centaine de jours de son référendum

Elsine impose son contrôle sur l'information

MOSCOU - Le président Boris Eltsine a placé hier sous son contrôle direct les télévisions et agences d'État russes ainsi que l'ensemble de l'information gouvernementale, se donnant une nouvelle arme dans sa lutte contre l'opposition conservatrice et le parlement, à quelques mois du référendum sur la Constitution.

par Isabelle ASTIGARRAGA de l'Agence France Presse

Un décret présidentiel publié hier crée un Centre fédéral de l'information, placé sous l'autorité directe du président et chargé d'assurer une large diffusion d'informations vraies et précises sur le cours des réformes en Russie et de l'explication de la politique du gouvernement.

Cet organisme sera dirigé par l'ancien ministre de l'Information, Mikhaïl Poltoranine, un réformateur radical, cible constante des conservateurs, qui avait démissionné le 25 novembre dernier pour, avait-il expliqué, « simplifier la tâche » du président pendant le Congrès des députés (assemblée élargie) qui allait se tenir début décembre.

M. Poltoranine aura un statut équivalent à celui de premier vice-Premier ministre, précise le décret

En Bref

■ Crash: la Libye accuse l'Occident

TUNIS (Reuter) — La presse officielle libyenne accusait hier «l'Occident terroriste» d'être à l'origine de la catastrophe aérienne qui a fait 158 morts mardi en Libye. Al Djamahiriya, organe des comités révolutionnaires libyens, écrit que l'accident du Boeing 727 des Libyan Arab Airlines est le «résultat d'un complot fomenté par des mains occidentales». Selon l'agence de presse JANA, l'accident de l'appareil pourrait avoir été organisé en représailles de l'attentat de Lockerbie en décembre 1988.

■ Des chiens piégés

LIMA (AFP) - Vingt chiens piégés ont été tués hier, à Lima, par l'explosion des engins dont ils étaient porteurs et qui sont présumés avoir été posés par le Sentier Lumineux, a annoncé la police péruvienne. Seule la mort des animaux, attachés dans divers endroits de quartiers populaires de la capitale, est à déplorer, les explosions n'ayant causé que des dégâts matériels mineurs.

■ Réfugiés haïtiens arrêtés

PALM BEACH (AFP) - Vingt-huit réfugiés haïtiens ont été arrêtés hier à Palm Beach, en Floride, après avoir réussi une traversée entre leur pays et les États-Unis à bord d'un petit bateau à moteur, ont annoncé les autorités locales. Les réfugiés avaient été vus errant dans les rues de la ville. Ils ont été placés en détention dans un centre des services d'immigration près de Miami en attendant d'être interrogés pour déterminer s'ils peuvent rester aux États-Unis ou être renvoyés en Haïti. Depuis le mois de mai, après que les États-Unis eurent décidé de rapatrier directement les boat-people haïtiens sans les héberger à la base navale américaine de Guantanamo Bay (Cuba), plus de 5 500 Haïtiens ont été interceptés en haute mer.

■ Tchèques et Slovaques sont reconnus

MOSCOU (d'après AFP) - L'Ukraine va reconnaître les républiques tchèque et slovaque issues de la Tchécoslovaquie dès leur formation le 1er janvier, a déclaré vendredi le président ukrainien Leonid Kravtchouk, cité par l'agence ITAR-TASS. Kiev «comprend et respecte le libre choix des peuples tchèque et slovaque», et est prête à établir avec les deux États des relations diplomatiques complètes, a souligné M. Kravtchouk, selon l'agence. Et à La Havane, le gouvernement cubain a lui aussi annoncé hier que Cuba reconnaissait d'ores et déjà les Républiques tchèque et slovaque, qui naîtront le 1er janvier prochain de la dissolution de la Tchécoslovaquie. Dans un communiqué, le ministre des Relations extérieures a ajouté que La Havane «désire contribuer au renforcement des liens d'amitiés et de coopération» entre les gouvernements et les peuples cubain, tchèque et slovaque.

veur d'un régime présidentiel. M. Poltoranine ne s'en est d'ailleurs pas caché hier, expliquant dans une interview à l'agence ITAR-TASS que son objectif était « d'expliquer aux gens où va la Russie, et de dessiner les contours et un modèle des futures structures de l'État ».

De son côté le parlement russe, où l'opposition au président est majoritaire et qui est déterminé à se tailler un rôle prédominant dans les nouvelles institutions, avait annoncé vendredi qu'il envisageait de créer sa propre chaîne de télévision.

La lutte entre exécutif et législatif pour le contrôle des médias n'en est pas à son premier épisode. A l'automne, le parlement (soviét suprême) avait tenté de prendre le contrôle du journal les Izvestia, ancien « organe du Soviet suprême » de l'URSS, qui s'était déclaré indépendant après le coup d'État d'août 1991. Boris Eltsine avait pris la défense des Izvestia, au nom de la « liberté de la presse dans ce pays ».

Le décret présidentiel de samedi place sous l'autorité du président, via ce Centre fédéral d'Information, les agences ITAR-TASS et

RIA-Novosti « et autres agences d'État », les radios d'État et surtout l'ensemble des chaînes télévisées, y compris la chaîne de la CEI, officiellement organe de l'ensemble des ex-républiques soviétiques de la CEI, mais essentiellement financée par Moscou.

Et M. Poltoranine n'hésitait pas à souligner hier qu'il comptait faire en sorte que la télévision montre désormais « le vrai travail du parlement ». Plus question, a-t-il déclaré, « de retransmettre des bagarres entre semi-fractions ou groupuscules » parlementaires qui « n'intéressent pas du tout le

peuple ». Les médias d'État devront faire ressortir « ce qui sort de cette moulinette du parlement et comment il assure les réformes sur le plan législatif », a-t-il ajouté.

La séparation de la fonction de contrôle des médias, ainsi retirée au ministère de l'Information, de celle de l'attribution des autorisations de diffusion, laissée au ministère, était envisagée depuis longtemps, a affirmé M. Poltoranine. Le président attendait simplement pour effectuer cette réorganisation, a-t-il ajouté, « le meilleur moment politique ».

LE SOLDAT SE POURSUIT

DU LENDemain DE NOEL

OUVERT AUJOURD'HUI DIMANCHE

DANS TOUS LES MAGASINS SPORTS EXPERTS

SKI ALPIN

KASTLE Air Argon 650 ou ROSSIGNOL 637 ou KASTLE VX Boron Air
Prix courant jusqu'à 229,99
Votre choix
159,99
JUSQU'À 70% DE RABAIS

ROSSIGNOL 737 ou K2 Performer Carbon 6.7 ou HEAD Digital GX Carbon Titanal ou FISCHER CX9 Comp
Prix courant jusqu'à 249,99
Votre choix
199,99
JUSQU'À 50% DE RABAIS

ACCESSOIRES

JUSQU'À 50% DE RABAIS SUR L'ÉQUIPEMENT ET CHANDAILS DE HOCKEY (excluant casques, patins, bâtons et accessoires). SPECIAUX EN MAGASIN SUR LES PATINS DE HOCKEY

JUSQU'À 20% À 60% DE RABAIS SUR TOUT LE VÊTEMENT DE SKI* (*ensembles, blouson et pantalon)

Chneider etirel touch9 Columbia Joff mobius

JUSQU'À 20 À 50% DE RABAIS SUR TOUT L'ÉQUIPEMENT DE GOLF, CHAUSSURES ET RAQUETTES

JUSQU'À 50% DE RABAIS SUR L'ÉQUIPEMENT DE SKI (skis, bottes et fixations)

ACCESSOIRES

Lunettes de ski CARRERA, SMITH, UVEX double lentille modèles sélectionnés
Prix courant jusqu'à 44,99

19,99
JUSQU'À 25% DE RABAIS

Livret Ski Passe-Partout

AU BAS PRIX DE 19,99

OFFRE EXCLUSIVE

sports experts

Cap-Rouge
4286 rue Saint-Félix
653-0744

Charlesbourg
Carrefour Charlesbourg
626-2157

Ste-Foy
Place Laurier Mail est
658-6134

Place Laurier /Halte-Bouffe
3e niveau
659-4547

1077, route de l'Église
653-8751

Québec
Place Fleur de Lys
529-6156

Galeries de la Capitale
627-0062

Lévis
Galeries Chagnon
835-1088

Ste-Marie de Beauce
Galeries Chaudière
387-3023

St-Georges de Beauce
Carrefour St-Georges
228-8874

St-Marc-des-Carrières
1339, boul. Dussault
268-8244

Thetford Mines
Galeries Thetford Mines
338-3516

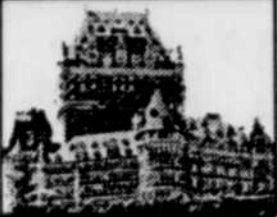
Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture le jeudi 31 décembre 1992. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins.

Nous équipons les sportifs depuis 25 ans

OÙ ALLER À QUÉBEC

LES ARTS ET SPECTACLES

Faire parvenir vos communiqués à:
LISE GIGUÈRE,
LE SOLEIL,
 C.P. 1547, 390 St-Vallier Est,
 Québec, G1K7J6.
 Fax: 647-3374
 Tél: 647-3489



Cinéma

La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voir le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rive-Sud.

Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

CINEPLEX CHAREST (529-9745) Maman, j'ai encore raté l'avion et je suis perdu à New York (5) v.f. de Home Alone 2. 13h30, 16h, 12h, 21h25. Les Pilleurs (1) 13h45, 16h40, 19h10, 21h30, 18 ans. Cracula (3) 12h10, 14h30, 21h40. 16 ans. Malcom X. 16h55, 20h35. Le garde du corps (5) v.f. de The Bodyguard. 13h, 16h15, 19h15, 21h50. Un monsieur distingué (G) 14h, 17h, 19h40, 22h. Une seconde chance (1) 12h15, 14h40, 17h, 19h20, 21h35. Des hommes d'honneur (1) v.f. A Few Good Men. 13h, 15h45, 19h, 21h50. G. Aladin (1) 12h25, 14h25, 16h15, 18h, 19h45. G. Prix d'entrée: 8 \$; 6 \$ pour les 14-20 ans, 4,25 \$ pour les 65 ans et plus et les moins de 14 ans, 5 \$ avant 19 h en semaine. Prix d'entrée du mardi: 4 \$. N.B. Possibilité de se procurer des billets à l'avance pour des représentations dans la même journée.

CLAP (650-CLAP) Hero (4) v.f. 13h, 19h. Jeune femme cherche colocataire (4) v.f. de Single White Female. 13h15, 17h30, 21h45. Impardonnable (3) v.f. de Unforgiven. 13h45, 21h30. * Maris et femmes (1) 15h20, 19h35. * Les meilleures intentions (3) 15h30, 21h15. Indochine (4) 16h15. Le Sang des Innocents

(5) v.f. de Innocent Blood. 19h15. Prix d'entrée: 5 \$; 4,25 \$ moins de 14 ans et plus de 50 ans; 8 \$ pour les *Super-Primeurs.

GALERIES DE LA CAPITALE (628-2455) Salle 1: L'amant (4) ven. à jeudi incl. 15h15, 17h05, 19h10, 21h25, 16 ans. Salle 2: Aladin (1) v.f. Ven. 15h30, 17h30, 19h30, 21h40. sam. dim.: 11h30, 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h40. lundi à jeudi: 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h40. G. Salle 3: Maman, j'ai encore raté l'avion et je suis perdu à New York (5) v.f. de Home Alone 2. Ven: 16h10, 18h45, 21h15. sam. et dim.: 11h, 13h45, 16h10, 18h45, 21h15. lundi à jeudi: 13h45, 16h10, 18h45, 21h15. G. Salle 4: Le garde du corps (5) v.f. de The Bodyguard. Ven. à jeudi incl.: 16h10, 18h55, 21h30, 13 ans. Salle 5: Dracula (3) v.f. Ven. 16h, 19h, 21h30. sam. à jeudi incl.: 13h30, 16h, 19h, 21h30, 16 ans. Salle 6: L'accompagnatrice (1) Ven. 14h50, 17h05, 19h15, 21h30. sam. à jeudi: 12h35, 14h50, 17h05, 19h15, 21h30. Prix d'entrée: 8 \$; 4,25 \$ enfants et âge d'or. Prix d'entrée: 4,25 \$ les mardis.

LIDO (837-0234) Salle 1: Maman, j'ai encore raté l'avion et je suis perdu à New York (5) v.f. de Home Alone 2. Sam. Dim. 13h, 18h45, 21h10. G. Salle 2: Aladin (1) Sam. Dim. 13h, 19h, 21h10. G. Salle 3: Garde du corps (5) v.f. de Bodyguard. Sam. Dim. 13h, 18h45. Dracula (3) Sam. Dim. 21h15, 16 ans. Salle 4: Une seconde chance (1) Sam. Dim. 13h, 19h, 21h15. G. Salle 5: Des hommes d'honneur (1) v.f. A Few Good Men. Sam. Dim. 13h, 18h45, 21h15. G. Prix d'entrée: 8 \$; 5,50 \$ pour les 13-20 ans; 3 \$ pour les moins de 12 ans (sauf pour les films cotés 13 ans+) et plus de 65 ans.

MIDI-MINUIT (522-2828) Vidéos XXY. Latex (-) 11h50, 14h35, 18h50. Fantômes exes (-) 13h15, 16h, 20h15. Renegade (-) 8h55, 21h35. Commando Cobra (-) 10h20, 17h20, 23h, 18 ans. Prix d'entrée: 7 \$.



«Manquez pas l'bateau...» Le spectacle Québec 92 se termine le 31 décembre au Capitole.

PARIS (694-0891). Lucky Luke (5) Sam. Dim. 12h45. G. Beethoven (6) v.f. Sam. Dim. 13h. G. Le prince Casse-Noisette (4) Sam. Dim. 13h15.

G. Capitaine Ron (5) Sam. Dim. 14h45, 19h. G. Une ligue en jupons (5) v.f. de A League of Their Own. Sam. Dim. 14h30, 19h15. G. Le vo-

leur d'enfants (3) Sam. Dim. 15h, 19h30. G. Célibataires (4) v.f. de Singles. Sam. Dim. 16h45, 21h. G. Jeux de guerre (4) v.f. de Pa-

triot Games Sam. Dim. 17h, 21h35, 13 ans. L'esprit de Cain (4) v.f. de Raising Cain. Sam. Dim. 17h15, 21h45, 16 ans. Prix d'entrée: 2,49 \$.

SAINTE-FOY (656-0592) Salle 1: Aladin (1) v.f. Ven. 15h, 17h15, 19h15, 21h30. Sam à jeudi: 12h45, 15h, 17h15, 19h15, 21h30. Salle 2: En toute bonne foi. Ven. 16h, 18h45, 21h15. Sam. à jeudi: 13h15, 16h, 18h45, 21h15. Salle 3: Un monsieur distingué (5) v.f. de The Distinguished Gentleman. Ven. 16h, 19h, 21h25. Sam. à jeudi: 13h30, 16h, 19h, 21h15. Prix d'entrée: 8 \$; 4,25 \$ enfants et âge d'or. Prix d'entrée les mardis: 4,25 \$.

CINÉMUSÉE Dim. 14h: Lautrec. Dim. 14h10: Portraits de Toulouse-Lautrec. Auditorium du Musée du Québec. Entrée libre avec le billet d'entrée du Musée.

CINÉMA EN CONGÉ Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350, Saint-Joseph Est. Sam. Dim. 13h30: Teenage Mutant Ninja Turtles.

CINÉMA POUR TOUS AU MUSÉE DE LA CIVILISATION Dim. 14h30: Le martien de Noël. Auditorium 1.

VIDÉOTHÉÂTRES
 - Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350, rue Saint-Joseph Est. Rens.: (529-0924). Dim. 12h et 15h: Droits au coeur.
 - Bibliothèque municipale de Charlesbourg, 7950, 1re Avenue, salle Reine-Malouin. Entrée libre. Rens.: 624-7742. Sam. 14h: Trois hommes et un bébé. Dim. 15h: Astérix le gaulois.
 - Bibliothèque municipale de Charlesbourg, Succursale Bon-Pasteur, 425, rue Jean XXIII. Rens.: 624-7883. Sam. 14h: Petit Fied, le dinosaure. Dim. 14h: Les Schtroumpfs.

Réunions

Rencontre d'information et d'explication sur le jeu «Maitresse», premier jeu de stratégie québécois avec 32 des sans hasard. Tous les sam. aux heures d'ouverture des magasins. Pyramide, Centre Innovation, Chemin Sainte-Foy.

L'autonhomie, centre de ressources sur la condition masculine. Lundi 19h30: Groupe d'entraide pour hommes en situation de rupture. Mardi 19h30: Café-rencontre hommes. Local de l'Autonhomie, 1950 de la Normandie. Prix d'entrée: 2 \$. Rens. et réservation: 648-6480 entre 13h et 17h du lun. au ven.

Randonnées

Club de marche de Beauport. Départ 10h suj. du Parc Jean-Guyon, 153, Saint-Pierre, Beauport. Mercredi 19h30, départ de l'École La Primrose, 155, Bessette, Beauport. Aussi, le 3 janvier: Départ de la Centrale de police, 255, Clémenceau, Beauport. Coût: 1 \$; gratuit pour les membres et les moins de 18 ans. Rens.: Diane Dufresne (666-6125) ou Roger Savard (663-9939).

Voyages

Le bureau voyage À Tire d'Aile du Collège de Limoilou propose des vacances de Noël à Val-d'Ardèche du 1 au 15 janvier. Inscription avant le 27 décembre. Rens.: François au 647-6759 ou 843-3536.

Les concerts Claudhel organisent un voyage culturel à New York avec Plácido Domingo du 20 au 23 mars. Rens.: Claude Richard au 628-4776.

L'Association étudiante du Génie chimique de l'Université Laval organise un voyage au Venezuela Puerto La Cruz du 3 au 18 janvier. Quelques places sont encore disponibles. Rens.: Martine Caron au 626-4690.

Pour le nouvel An

Ballroom 31 organise par ses professeurs de danse Coline Ounn, Danielle Frédérick et Serge Desjardins. Soirée dansante, santé, buffet en soirée, surprises, etc. À compter de 19h. Avec disco. Patinoir de Sainte-Foy. Prix d'entrée: 30 \$.

Jour de l'an à la campagne au coeur du village lumineux de Pohenégamook. Du 31 décembre au 12 janvier, l'Auberge la Gourmandière propose aux couples ou personnes seules un

Suite en page 11

25% musique d'auteuil

LE PLUS GRAND DISQUAIRE À QUÉBEC

OUVERT 7 JOURS 7 SOIRS, MÊME LE DIMANCHE

Grand solde après Noël

sur tous nos disques compacts • cassettes • accessoires

de réduction
 2 jours seulement 26-27 décembre (étiquettes rouges non comprises)

GRATUIT
 D.C. OU CASSETTES À NOTRE CHOIX AUX 600 PREMIERS ACHÉTEURS SE PRÉSENTANT AU 1095, SAINT-JEAN
 ACHAT MINIMAL REQUIS: 10 \$ (TAXES NON INCLUSES)

SUPER SPÉCIAUX SAMEDI 26 DÉCEMBRE

<p>ANDRÉ GAGNON Noël 4.99</p>	<p>MADONNA Erotica 4.99</p>	<p>MICHEL SARDOU Sardou 4.99</p>
--	--	---

100 DISQUES COMPACTS SEULEMENT UN PAR CLIENT

SUPER SPÉCIAUX DIMANCHE 27 DÉCEMBRE

<p>ROCK ET BELLES OREILLES Le gros cru 4.99</p>	<p>BON JOVI Keep the Faith 4.99</p>
--	--

100 DISQUES COMPACTS SEULEMENT UN PAR CLIENT

STEPHEN FAULKNER
Caboose
13.99
8.99

THE BODYGUARD
Bande sonore originale du film avec Whitney Houston
13.99
8.99

PETRU GUELFUCCI
CORSICA
13.99

ESSENTIAL OPERA
Pavarotti, Te Kanawa, Domingo
16.99 VHS
13.99
8.99

YOUR HUNDRED BEST TUNES
Les plus belles mélodies classiques Vol. I, Vol. II
4 DC
16.99 ch. Vol.

FABIENNE THIBAUT
JEAN-PIERRE DEBARBAT
Sur ma voie
13.99
8.99

VILAIN PINGOUIN
Roche et Roule
13.99
8.99

MICHAEL BOLTON
Timeless the Classics
13.99
8.99

JOHN LEE HOOKER
Boom Boom
14.99
8.99

LA SUPER COLLECTION
Les grandes chansons
14.99
8.99

2 jours seulement • samedi 26 décembre de 12 h à 21 h 30 • dimanche 27 décembre de 12 h à 21 h 30
IMPORTANT: aucun échange ou commande spéciale avant le 29 décembre

1095, RUE ST-JEAN (VIEUX-QUÉBEC)

Café le Paradiso

RESTAURANT-BISTRO

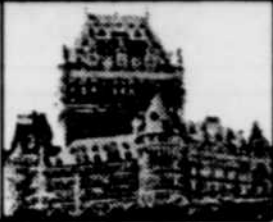
NOUVEAU samedi et dimanche
DÉJEUNERS INTERNATIONAUX
 de 9h à 14h
 En soirée

St-Sylvestre (31 déc.)
 MENU SPÉCIAL
 avec musicien 29.95 + taxes

SALONS PRIVÉS pour GROUPES
 2520, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
654-0203
 Stationnement gratuit en arrière

OÙ ALLER À QUÉBEC

Faire parvenir vos communiqués à: LISE GIGUÈRE, LE SOLEIL, C.P. 1547, 390 St-Vallier Est, Québec, G1K7J6. Fax: 647-3374. Tél: 647-3489



Suite de la page 10

«Forfait Bye! Bye!» Le forfait comprend: deux couchers, souper table d'hôte, Bye! Bye! sur écran géant, activités de nuit, brunch du jour de l'an en musique, activités de plein air, souper du jour de l'an et petit déjeuner du 2 janvier. Réservation: Normande ou Jean-Guy Lanouette au 859-2323.

Les Chevaliers de Colomb de l'Ancienne-Lorette présenteront une soirée dansante avec buffet chaud, de 21h à 02h, le 31 décembre à la salle des Chevaliers située au 1300, rue la Hutte, Ancienne-Lorette. Danse au son de la musique avec l'orchestre Madès. La salle est à proximité de la Polyvalente de l'Ancienne-Lorette. Prix d'entrée: 15\$, incluant le buffet. Réservation: Jean-Guy Lefebvre au 651-4180, Jean-Yves Renaud au 871-0824, Leo Linteau au 872-1383.

Noël et Jour de l'An au Château Frontenac. Saint-Sylvestre: Dîner de la Saint-Sylvestre au Salon Frontenac (20h). Musique de danse continue. Buffet-dansant de la Saint-Sylvestre au Café de la Terrasse. Musique avec le Quintet de Roland Martel. 60\$, 36\$ pour les moins de 10 ans. Dîner gala de la Saint-Sylvestre au Champlain (20h). Grand dîner d'apparat. Danse continue avec l'orchestre de Jacques Faucher. 150\$. Dîner gala de la Saint-Sylvestre à la salle de bal (20h). Grand dîner d'apparat. Musique continue avec le Big Band Roland Martel. 90\$. Danse sociale au bar Saint-Laurent de 21h à 1h. Jour de l'An: Brunch du Nouvel An (10h à 14h). 28,50\$, 16,50\$ pour les moins de 10 ans. Repas au Champlain. 28,50\$, 13,75\$ pour les moins de 10 ans. Dîner gala du Nouvel An (18h à 22h30). 75\$, 38\$ pour les moins de 10 ans. Dîner buffet du Jour de l'An (10h30 et 13h). 26,50\$, 13,50\$ pour les moins de 10 ans. Dîner buffet du jour de l'An (17h et 20h30). 33,25\$, 16,80\$ pour les moins de 10 ans. Premier dîner-dansant à la salle de danse avec le Combo Roland Martel. A la salle de bal. 50\$, 27,50\$ pour les moins de 10 ans. Rens.: 692-3861.

Soirée du 31 décembre au Centre communautaire Duberger. 20h30. Musique de disco Variétés. Au 2341, Duberger. Prix d'entrée: 12\$, par personne; 20\$ par couple ou 8\$ par personne. Rens.: Maurice Ruel au 681-9445, Amette Belzile au 877-4380, Centre communautaire au 681-4458.

Les Chevaliers de Colomb de Lévis (2651) tiendront leur soirée de fin d'année, le 31 décembre à compter de 21h à la salle des Chevaliers de Colomb, 14, rue Laroche, Lévis. Danse avec orchestre «Quatre saisons». Côté: 13\$ incluant buffet chaud et froid en fin de soirée. Rens.: J.C. Lavigne (837-9194); René Lepage (838-0479); Raymond Bégin (837-6422); J.P. Girard (837-9839) et André Ouellet (837-9839).

L'Antre amis inc. organise son party de la Saint-Sylvestre, le 31 décembre pour les anciens membres. Côté: 30\$ incluant danse, buffet, champagne, etc. Hôtel Le Plaza, Sainte-Foy. Rens.: 653-4010.

Le Cercle Amitié rencontre. St-Sylvestre le 31 décembre au Motel Universel. Il s'agit d'un bal de fin d'année avec robes longues pour les dames et habits de gala pour les messieurs. Prix d'entrée: 20\$ incluant buffet servi vers 00h30. Rens.: 833-1370.

Le Club de danse sociale de Beauport prépare un buffet dansant de la St-Sylvestre, le 31 décembre de 19h à 02h au Centre communautaire des Chutes, 4054, boul. Sainte-Anne, Beauport. Avec la disco Musicquital. Prix d'entrée: 30\$; 25\$ pour les membres incluant buffet chaud et froid. Réservation: Yvon Bilodeau au 663-7527.



Deux toiles de Degas retrouvées

Deux toiles d'Edgar Degas volées au début du mois dans un musée de Ferrare, dans le nord de l'Italie, ont été retrouvées, a annoncé la police hier. Les deux tableaux du peintre impressionniste français - «Portrait de Boldini» et «Portrait de Boldini avec chapeau» - figuraient parmi une vingtaine d'œuvres d'une valeur totale de 10 millions \$ il y a trois semaines dans le musée d'art moderne de la ville d'Emilie. Le butin a été retrouvé à Bolzano, dans les Dolomites. Sept personnes ont été arrêtées.

Aquarelle de Picasso volée en Dordogne

PERIGUEUX (France) (AFP) - Plusieurs lithographies, affiches et aquarelles, dont une du peintre espagnol Pablo Picasso, ont été volées dans la nuit de vendredi à samedi chez un éditeur d'art à la Roque-Gageac (Dordogne - sud-ouest), a-t-on appris samedi de source sûre. Les cambrioleurs ont profité de l'absence de Jean-Philippe Atلمان, un éditeur d'art, pour s'introduire dans sa maison et commettre le vol. L'enquête a été confiée à la gendarmerie de Sarlat.

Mort de l'écrivain Monica Dickens

LONDRES (AFP) - L'écrivain britannique Monica Dickens, arrière-petite-fille du romancier Charles Dickens, est décédée vendredi à Reading (sud) à l'âge de 77 ans des suites d'un cancer, a annoncé samedi sa maison d'édition. Monica Dickens était l'auteur de plus d'une cinquantaine de romans populaires et de fictions, pour la plupart inspirés des métiers divers (cuisinière, infirmière, journaliste) qu'elle avait exercés dans sa jeunesse. Elle avait publié son premier roman, «A pair of hands», devenu un best-seller, à l'âge de 20 ans. Elle avait ensuite émigré aux États-Unis, d'où elle n'était revenue qu'en 1985, à la mort de son mari. Son dernier roman devait paraître en mai 1993.

LES ARTS ET SPECTACLES



Le film «Le garde du corps» est présenté en version française aux cinémas Galeries de la Capitale, Lido et Cinéplex Charest et en version originale au cinéma Sainte-Foy.

Le Petit Chaperon Rouge visitera le nouveau Potager Côté de l'avenue Industrielle à Val-Bélair et les enfants pourront se faire photographier gratuitement en sa compagnie. Auj. 13h à 17h. Jusqu'au 31 décembre.

Noël à la campagne. Exposition d'un montage en chocolat réalisé par Eric Normand. Dans les vitrines de la Chocolaterie Eric, 583, rue Saint-Jean. La pièce maîtresse de ce montage est la reproduction d'une maison de campagne de deux étages, entièrement meublée et toute en chocolat. Se termine le 6 janvier.

Crèche grandeur nature et plus grand arbre de Noël de la région de Québec éclairés de 4800 lumières multicolores. Tous les soirs de 15h30 à 02h sur la Place d'Armes, face au Château Frontenac.

Un Bonhomme de neige accueille les enfants et les invite à découvrir les joies du patinage, de la raquette, du ski, du hockey, de la glissade et des jeux d'hiver. Aussi, les décorations de Noël fabriquées par les enfants décoreront les sapins. Exposition dans les vitrines de l'ONF de divers

éléments ayant servis à la réalisation des films de la série Droits au cœur sur les droits des enfants. Place du Village, Bibliothèque Gabrielle-Roy.

Pohénégamook scintille. Deuxième édition d'un concours organisé par la corporation Touristique de Ville Pohénégamook, en collaboration avec le conseil municipal, demandant de décorer les résidences et édifices commerciaux durant toute la période de fête, jusqu'à la Saint-Valentin.

Souper dansant, tous les samedis de 18h à 22h. Menu table d'hôte à compter de 26,95\$. Aussi, brunch champêtre tous les dimanches 10h30. Manoir Saint-Castin, Lac Beauport.

Collectes de sang. Des collectes permanentes ont lieu tous les jours au Centre des donneurs de sang, 325 rue de la Croix Rouge. Rens.: 529-9711. - Mardi et mercredi de 9h à 17h et jeudi de 8h30 à 16h au Centre Permanent, parrainé par les fonctionnaires provinciaux.

Section 'AUJOURD'HUI À LA TÉLÉ' listing TV programs like '10h00 LE NOSTRADAMUS', '12h00 LE CHANT DU CYGNE', '13h00 LE MAGICIER D'OZ', '13h00 ST OPERATION PETTICOAT', '14h00 LA MELODIE DU BONHEUR', '14h00 VENGANCE AU-DELA DU TEMPS', '15h00 DOT ET LE KANGOUROU', '15h30 COFFRET D'OR', '16h00 OPPORTUNITY KNOCKS', '16h30 GARFIELD ET SES NEUVES VIES', '17h00 LE VIOLON SUR LE TOIT', '17h30 GHOST DAD', '18h00 THE COMPANY OF STRANGERS', '18h30 LE REVEUR DU PAYS MAGIQUE', '19h00 AN AMERICAN IN PARIS', '19h30 INTOLERANCE', '20h00 MRS. ARRIS GOES TO PARIS', '20h30 LA BEAUTE DU DIABLE', '21h00 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '21h30 D'IVRESSE', '21h45 LE VERY THOUGHT OF YOU', '22h00 THE COMPANY OF STRANGERS', '22h30 AN AMERICAN IN PARIS', '23h00 ANGEL OF DEATH', '23h30 LA BEAUTE DU DIABLE', '23h45 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '23h50 D'IVRESSE', '24h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '24h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '24h30 D'IVRESSE', '24h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '24h50 D'IVRESSE', '25h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '25h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '25h30 D'IVRESSE', '25h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '25h50 D'IVRESSE', '26h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '26h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '26h30 D'IVRESSE', '26h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '26h50 D'IVRESSE', '27h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '27h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '27h30 D'IVRESSE', '27h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '27h50 D'IVRESSE', '28h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '28h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '28h30 D'IVRESSE', '28h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '28h50 D'IVRESSE', '29h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '29h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '29h30 D'IVRESSE', '29h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '29h50 D'IVRESSE', '30h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '30h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '30h30 D'IVRESSE', '30h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '30h50 D'IVRESSE', '31h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '31h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '31h30 D'IVRESSE', '31h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '31h50 D'IVRESSE', '32h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '32h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '32h30 D'IVRESSE', '32h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '32h50 D'IVRESSE', '33h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '33h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '33h30 D'IVRESSE', '33h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '33h50 D'IVRESSE', '34h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '34h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '34h30 D'IVRESSE', '34h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '34h50 D'IVRESSE', '35h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '35h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '35h30 D'IVRESSE', '35h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '35h50 D'IVRESSE', '36h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '36h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '36h30 D'IVRESSE', '36h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '36h50 D'IVRESSE', '37h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '37h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '37h30 D'IVRESSE', '37h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '37h50 D'IVRESSE', '38h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '38h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '38h30 D'IVRESSE', '38h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '38h50 D'IVRESSE', '39h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '39h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '39h30 D'IVRESSE', '39h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '39h50 D'IVRESSE', '40h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '40h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '40h30 D'IVRESSE', '40h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '40h50 D'IVRESSE', '41h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '41h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '41h30 D'IVRESSE', '41h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '41h50 D'IVRESSE', '42h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '42h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '42h30 D'IVRESSE', '42h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '42h50 D'IVRESSE', '43h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '43h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '43h30 D'IVRESSE', '43h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '43h50 D'IVRESSE', '44h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '44h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '44h30 D'IVRESSE', '44h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '44h50 D'IVRESSE', '45h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '45h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '45h30 D'IVRESSE', '45h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '45h50 D'IVRESSE', '46h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '46h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '46h30 D'IVRESSE', '46h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '46h50 D'IVRESSE', '47h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '47h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '47h30 D'IVRESSE', '47h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '47h50 D'IVRESSE', '48h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '48h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '48h30 D'IVRESSE', '48h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '48h50 D'IVRESSE', '49h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '49h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '49h30 D'IVRESSE', '49h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '49h50 D'IVRESSE', '50h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '50h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '50h30 D'IVRESSE', '50h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '50h50 D'IVRESSE', '51h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '51h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '51h30 D'IVRESSE', '51h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '51h50 D'IVRESSE', '52h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '52h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '52h30 D'IVRESSE', '52h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '52h50 D'IVRESSE', '53h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '53h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '53h30 D'IVRESSE', '53h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '53h50 D'IVRESSE', '54h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '54h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '54h30 D'IVRESSE', '54h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '54h50 D'IVRESSE', '55h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '55h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '55h30 D'IVRESSE', '55h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '55h50 D'IVRESSE', '56h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '56h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '56h30 D'IVRESSE', '56h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '56h50 D'IVRESSE', '57h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '57h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '57h30 D'IVRESSE', '57h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '57h50 D'IVRESSE', '58h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '58h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '58h30 D'IVRESSE', '58h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '58h50 D'IVRESSE', '59h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '59h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '59h30 D'IVRESSE', '59h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '59h50 D'IVRESSE', '60h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '60h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '60h30 D'IVRESSE', '60h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '60h50 D'IVRESSE', '61h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '61h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '61h30 D'IVRESSE', '61h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '61h50 D'IVRESSE', '62h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '62h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '62h30 D'IVRESSE', '62h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '62h50 D'IVRESSE', '63h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '63h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '63h30 D'IVRESSE', '63h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '63h50 D'IVRESSE', '64h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '64h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '64h30 D'IVRESSE', '64h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '64h50 D'IVRESSE', '65h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '65h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '65h30 D'IVRESSE', '65h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '65h50 D'IVRESSE', '66h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '66h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '66h30 D'IVRESSE', '66h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '66h50 D'IVRESSE', '67h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '67h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '67h30 D'IVRESSE', '67h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '67h50 D'IVRESSE', '68h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '68h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '68h30 D'IVRESSE', '68h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '68h50 D'IVRESSE', '69h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '69h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '69h30 D'IVRESSE', '69h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '69h50 D'IVRESSE', '70h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '70h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '70h30 D'IVRESSE', '70h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '70h50 D'IVRESSE', '71h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '71h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '71h30 D'IVRESSE', '71h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '71h50 D'IVRESSE', '72h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '72h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '72h30 D'IVRESSE', '72h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '72h50 D'IVRESSE', '73h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '73h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '73h30 D'IVRESSE', '73h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '73h50 D'IVRESSE', '74h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '74h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '74h30 D'IVRESSE', '74h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '74h50 D'IVRESSE', '75h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '75h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '75h30 D'IVRESSE', '75h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '75h50 D'IVRESSE', '76h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '76h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '76h30 D'IVRESSE', '76h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '76h50 D'IVRESSE', '77h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '77h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '77h30 D'IVRESSE', '77h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '77h50 D'IVRESSE', '78h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '78h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '78h30 D'IVRESSE', '78h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '78h50 D'IVRESSE', '79h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '79h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '79h30 D'IVRESSE', '79h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '79h50 D'IVRESSE', '80h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '80h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '80h30 D'IVRESSE', '80h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '80h50 D'IVRESSE', '81h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '81h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '81h30 D'IVRESSE', '81h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '81h50 D'IVRESSE', '82h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '82h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '82h30 D'IVRESSE', '82h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '82h50 D'IVRESSE', '83h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '83h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '83h30 D'IVRESSE', '83h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '83h50 D'IVRESSE', '84h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '84h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '84h30 D'IVRESSE', '84h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '84h50 D'IVRESSE', '85h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '85h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '85h30 D'IVRESSE', '85h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '85h50 D'IVRESSE', '86h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '86h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '86h30 D'IVRESSE', '86h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '86h50 D'IVRESSE', '87h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '87h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '87h30 D'IVRESSE', '87h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '87h50 D'IVRESSE', '88h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '88h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '88h30 D'IVRESSE', '88h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '88h50 D'IVRESSE', '89h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '89h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '89h30 D'IVRESSE', '89h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '89h50 D'IVRESSE', '90h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '90h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '90h30 D'IVRESSE', '90h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '90h50 D'IVRESSE', '91h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '91h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '91h30 D'IVRESSE', '91h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '91h50 D'IVRESSE', '92h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '92h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '92h30 D'IVRESSE', '92h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '92h50 D'IVRESSE', '93h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '93h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '93h30 D'IVRESSE', '93h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '93h50 D'IVRESSE', '94h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '94h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '94h30 D'IVRESSE', '94h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '94h50 D'IVRESSE', '95h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '95h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '95h30 D'IVRESSE', '95h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '95h50 D'IVRESSE', '96h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '96h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '96h30 D'IVRESSE', '96h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '96h50 D'IVRESSE', '97h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '97h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '97h30 D'IVRESSE', '97h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '97h50 D'IVRESSE', '98h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '98h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '98h30 D'IVRESSE', '98h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '98h50 D'IVRESSE', '99h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '99h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '99h30 D'IVRESSE', '99h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '99h50 D'IVRESSE', '100h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '100h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '100h30 D'IVRESSE', '100h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '100h50 D'IVRESSE', '101h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '101h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '101h30 D'IVRESSE', '101h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '101h50 D'IVRESSE', '102h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '102h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '102h30 D'IVRESSE', '102h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '102h50 D'IVRESSE', '103h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '103h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '103h30 D'IVRESSE', '103h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '103h50 D'IVRESSE', '104h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '104h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '104h30 D'IVRESSE', '104h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '104h50 D'IVRESSE', '105h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '105h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '105h30 D'IVRESSE', '105h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '105h50 D'IVRESSE', '106h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '106h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '106h30 D'IVRESSE', '106h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '106h50 D'IVRESSE', '107h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '107h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '107h30 D'IVRESSE', '107h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '107h50 D'IVRESSE', '108h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '108h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '108h30 D'IVRESSE', '108h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '108h50 D'IVRESSE', '109h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '109h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '109h30 D'IVRESSE', '109h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '109h50 D'IVRESSE', '110h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '110h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '110h30 D'IVRESSE', '110h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '110h50 D'IVRESSE', '111h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '111h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '111h30 D'IVRESSE', '111h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '111h50 D'IVRESSE', '112h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '112h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '112h30 D'IVRESSE', '112h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '112h50 D'IVRESSE', '113h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '113h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '113h30 D'IVRESSE', '113h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '113h50 D'IVRESSE', '114h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '114h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '114h30 D'IVRESSE', '114h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '114h50 D'IVRESSE', '115h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '115h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '115h30 D'IVRESSE', '115h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '115h50 D'IVRESSE', '116h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '116h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '116h30 D'IVRESSE', '116h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '116h50 D'IVRESSE', '117h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '117h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '117h30 D'IVRESSE', '117h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '117h50 D'IVRESSE', '118h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '118h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '118h30 D'IVRESSE', '118h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '118h50 D'IVRESSE', '119h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '119h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '119h30 D'IVRESSE', '119h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '119h50 D'IVRESSE', '120h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '120h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '120h30 D'IVRESSE', '120h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '120h50 D'IVRESSE', '121h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '121h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '121h30 D'IVRESSE', '121h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '121h50 D'IVRESSE', '122h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '122h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '122h30 D'IVRESSE', '122h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '122h50 D'IVRESSE', '123h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '123h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '123h30 D'IVRESSE', '123h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '123h50 D'IVRESSE', '124h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '124h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '124h30 D'IVRESSE', '124h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '124h50 D'IVRESSE', '125h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '125h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '125h30 D'IVRESSE', '125h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '125h50 D'IVRESSE', '126h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '126h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '126h30 D'IVRESSE', '126h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '126h50 D'IVRESSE', '127h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '127h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '127h30 D'IVRESSE', '127h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '127h50 D'IVRESSE', '128h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '128h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '128h30 D'IVRESSE', '128h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '128h50 D'IVRESSE', '129h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '129h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '129h30 D'IVRESSE', '129h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '129h50 D'IVRESSE', '130h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '130h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '130h30 D'IVRESSE', '130h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '130h50 D'IVRESSE', '131h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '131h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '131h30 D'IVRESSE', '131h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '131h50 D'IVRESSE', '132h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '132h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '132h30 D'IVRESSE', '132h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '132h50 D'IVRESSE', '133h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '133h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '133h30 D'IVRESSE', '133h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '133h50 D'IVRESSE', '134h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '134h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '134h30 D'IVRESSE', '134h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '134h50 D'IVRESSE', '135h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '135h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '135h30 D'IVRESSE', '135h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '135h50 D'IVRESSE', '136h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '136h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '136h30 D'IVRESSE', '136h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '136h50 D'IVRESSE', '137h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '137h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '137h30 D'IVRESSE', '137h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '137h50 D'IVRESSE', '138h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '138h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '138h30 D'IVRESSE', '138h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '138h50 D'IVRESSE', '139h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '139h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '139h30 D'IVRESSE', '139h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '139h50 D'IVRESSE', '140h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '140h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '140h30 D'IVRESSE', '140h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '140h50 D'IVRESSE', '141h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '141h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '141h30 D'IVRESSE', '141h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '141h50 D'IVRESSE', '142h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '142h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '142h30 D'IVRESSE', '142h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '142h50 D'IVRESSE', '143h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '143h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '143h30 D'IVRESSE', '143h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '143h50 D'IVRESSE', '144h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '144h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '144h30 D'IVRESSE', '144h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '144h50 D'IVRESSE', '145h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '145h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '145h30 D'IVRESSE', '145h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '145h50 D'IVRESSE', '146h00 LA BEAUTE DU DIABLE', '146h15 LA ROSE POURPRE DU CAIRE', '146h30 D'IVRESSE', '146h45 LA BEAUTE DU DIABLE', '146h50 D'IVRESSE

ÉDITORIAL

L'oeuvre des combattants de la paix

Depuis que Lester B. Pearson a dirigé la diplomatie canadienne, le Canada a joué un rôle majeur dans les opérations de maintien de la paix organisées sous l'égide des Nations unies. L'armée canadienne a vu ainsi se développer une nouvelle fonction qui a transformé la perception de la population à son égard.

En cette période des Fêtes où il fait bon de se retrouver en famille pour fraterniser, il convient de saluer ces officiers et soldats des contingents canadiens qui, loin de chez eux, assurent ce rôle souvent ingrat de gardiens de la paix dans les divers points chauds du globe: ex-Yougoslavie, Somalie, Cambodge,...

Depuis la création des Nations unies en 1945, cet organisme a souvent été paralysé par le veto d'un des membres du Conseil de sécurité lorsqu'il s'agissait de recourir à la force pour faire appliquer ses résolutions.

Lorsque les Nations unies réussissaient à s'entendre pour l'envoi de «casques bleus», l'armée canadienne était mise à contribution; cette présence est devenue familière depuis les affrontements armés entre les communautés chypriotes grecques et turques en 1963-64 jusqu'aux opérations actuelles de secours en Somalie.

Dans la crise du Golfe en 1991, la présence canadienne fut plus symbolique puisque les troupes de la coalition anti-irakienne furent placées sous commandement américain et non sous commandement des Nations unies. C'était cependant la première fois que la communauté internationale mettait en commun une force de frappe suffisante pour obtenir d'un pays, l'Irak, «le retrait immédiat et inconditionnel du Koweït».

En 1991-92, un nouveau droit fait son apparition. Il s'agit du «droit d'assistance humanitaire», permettant le libre accès des secours aux victimes de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence. Il ouvre une nouvelle brèche dans le principe de la souveraineté des États. Des pays s'appuyaient sur ce droit d'ingérence humanitaire pour mener des opérations de sauvetage à la population kurde de l'Irak, au printemps 1991.

Si les interventions humanitaires ne sont pas condamnées «lorsqu'elles visent à prévenir et alléger les souffrances des hommes», l'utilisation de la force pour faire respecter ce «nouveau droit» pose encore de graves problèmes d'application aux casques bleus.

C'est ce qui se passe actuellement en Somalie. Les forces présentes sur ce territoire ne s'entendent toujours pas sur les moyens à prendre pour assurer la distribution de l'aide alimentaire à la population affamée par des années de guerre civile.

Doit-on se contenter d'ouvrir les voies de communication et de distribuer l'aide ou doit-on désarmer les bandes qui s'opposent? Jusqu'où doit aller la pacification? Les casques bleus canadiens et leurs collègues font ainsi l'apprentissage d'un rôle encore ambigu.

C'est, toutefois, dans l'ex-Yougoslavie que les soldats canadiens doivent exécuter l'une des missions les plus ingrates à leur être confiées, jusqu'à présent. Quelques 1 200 militaires tentent d'assurer la sécurité de convois humanitaires et de centres de distribution dans un pays en guerre où cette intervention est jugée hostile par les belligérants, par les Serbes, en particulier.

On peut imaginer jusqu'à quel point il doit être frustrant de se faire attaquer pour avoir commis la faute d'apporter des secours humanitaires à des civils pris au piège. On est loin de l'image traditionnelle de l'armée.

Les casques bleus canadiens auront apporté une grande contribution à cette nouvelle image de l'armée. Cette période des fêtes est également celle où un nombre sans précédent de soldats canadiens est affecté à des missions de pacification à travers le monde. C'est l'occasion d'exprimer notre reconnaissance et nos meilleurs voeux à ces valeureux combattants de la paix.

MICHEL AUDET

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef
J.-JACQUES SAMSONVice-président exécutif:
DENIS CLICHEPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information
ANDRÉ FORGUESDirecteur de l'édition:
MICHEL AUDET

FESTIVAL FOLKLORIQUE



Votre Opinion

L'argent au public

Lettre adressée à Madame Lucienne Robillard, ministre de l'Éducation

Madame, depuis septembre dernier, l'école secondaire Mont-Sainte-Anne s'est dotée d'un comité ayant comme mandat de contrer le décrochage scolaire.

Suite aux subventions reçues par l'école, 15 personnes de toutes les catégories de personnel, dont 2 parents d'élèves, donnent la plupart du temps, bénévolement, une moyenne de 3 heures/semaine de travail.

Enseignantes et enseignants, psychologues, techniciennes, parents et direction forment ce comité. Notre motivation se fonde sur le service à rendre à une catégorie d'élèves potentiellement décrocheurs. Des projets d'interventions à court, moyen et long termes, dans le milieu, ont été mis de l'avant et visent toutes les formes de décrochage.

Lorsque l'on apprend que le gouvernement du Québec, plus particulièrement le MEQ, offre aux écoles privées une subvention additionnelle de 25 millions \$, vous comprendrez que c'est la consternation dans notre milieu.

Comment admettre, malgré notre bonne volonté, que notre école bénéficie d'une subvention moyenne de 45 \$ par élève, alors que les écoles privées avoisinantes obtiennent 300 \$ par élève, sans pour autant démon-

trer les mêmes préoccupations et encore en extirpant les élèves à problème et à haut risque de décrochage.

Je suis persuadé qu'à qualité d'élèves égale, l'école secondaire Mont-Sainte-Anne offre une performance supérieure à toutes les autres écoles de la région, incluant les écoles privées. Ainsi, notre école offre à tous les jeunes la chance de maximiser leurs capacités intellectuelles via un important éventail de profils, classes spéciales, classes régulières, classes performantes, classes 'concentration-ski'.

Chaque année, un nombre surprenant de jeunes nous arrive du secteur privé avec en mains de bonnes ou de mauvaises notes. Bien sûr, c'est avec regret que les écoles privées voient partir des jeunes ayant de bonnes notes. En est-il ainsi pour celles et ceux qui ont de mauvaises notes? Est-on en mesure d'évaluer la démotivation certaine de ces jeunes? Sont-ils des décrocheurs potentiels?

L'école publique ne se dérobe pas devant ces jeunes et, parlez-en à des parents qui ont eu à le vivre, les soutient avec le même intérêt que pour tous les autres.

Pour conclure, comment admettre que les jeunes issus du privé reçoivent six fois plus d'argent que ceux issus du secteur public? Où est la logique? Je ne conteste pas le droit d'existence de l'école privée, ce que je conteste c'est le favoritisme dont le MEQ fait preuve.

Qu'on permette à l'école publique de rivaliser avec les mêmes moyens financiers pour contrer le décrochage scolaire, qu'on oblige les écoles privées à recevoir toutes les catégories d'élèves (handicapés physiques, en trouble de la conduite et du comportement, en difficulté grave, moyenne et/ou légère d'apprentissage, en déficit social, à haut risque de décrochage, etc...) et l'on verra bien quel est le meilleur système?

Je vous remercie de m'avoir lu et je souhaite produire chez vous, madame la Ministre, des réactions positives afin que nos jeunes bénéficient des meilleurs services possibles, qu'ils soient issus du privé ou du public.

André Larsen
directeur,
Ecole secondaire Mont-Sainte-Anne,
pour le comité de la réussite scolaire

Le sens du sacré...

A-t-on perdu le sens de respect? Avec le slogan: «être bien dans sa peau», on en est venu à ignorer, à laisser de côté le raffinement dans le culte. Certaines célébrations liturgiques manquent de décorum. Le prêtre abandonne facilement la chasuble. Les personnes qui l'accompagnent, se présentent dans des tenues osées (femmes) ou simplement négligées. On me dira qu'il faut suivre notre temps. Bien sûr. Mais pas dans ce qu'il a de pire. La femme qui se présente dans le chœur devrait toujours se présenter comme une dame.

Que dire des lectures faites sans âme, sans compréhension évidente et avec la rapidité de l'éclair?... On s'improvise lecteurs. Et on expédie la parole...

Pour simplifier les célébrations, on a trop enlevé de choses significatives: encens, vêtements sacerdotaux et aubes. Alors ça manque de respect, de décorum. Il faut une dose massive de foi, pour y retrouver quand même le sens. C'est la foi à l'état brut.

Et que dire de certains célébrants qui nous expédient la messe dans un temps record. Le minimum que j'ai rencontré c'est 15 minutes. Ça, il faut le faire. Nous n'étions pas capables de réciter en même temps que lui, le Notre Père. C'était un vrai marathon.

La messe n'est pas un spectacle, il est vrai. Mais elle ne devrait pas pour autant être bâclée pour cela. Surtout à notre époque, où plusieurs l'ont abandonnée tout simplement. Pourquoi faudrait-il y consacrer moins de qualité, moins de préparation? Après tout c'est pour le Seigneur! Est-il si peu important? En vaut-il la peine?

Dans certaines paroisses, la liturgie fait pitié. J'admire les pratiquants qui continuent... ils ont une foi super solide. Et ce ne sont pas les homélies si peu préparées qui contribuent à nourrir cette foi...

Marie-France Legault
Québec

Point de vue

La pauvreté résiste à la croissance économique

par Jules BÉLANGER

L'approche traditionnelle de lutte à la pauvreté s'en est toujours remise à la croissance économique comme remède à la pauvreté. Or la décennie 80 a été caractérisée par une croissance économique soutenue.

Cette croissance économique n'a pas suffi à diminuer la pauvreté de façon significative. Miser sur cette approche, et uniquement sur cette approche, produit bien quelques résultats positifs mais à un rythme lent, et distribués d'une façon très inégale entre les groupes sociaux et les régions.

Il est manifeste que la croissance économique n'a pas la puissance nécessaire pour extraire 10% de la population du Québec de la pauvreté et intégrer au marché du travail ceux aptes à occuper un emploi. Une lutte efficace à la pauvreté doit admettre cette réalité et dépasser le postulat traditionnel qui veut que la croissance économique soit l'unique remède à la pauvreté.

La diminution graduelle du taux de pauvreté observée depuis le début de la décennie 1970 repose, pour une bonne part, sur l'augmentation spectaculaire des programmes de transferts gouvernementaux aux individus.

La proportion du budget consacrée à la mission sociale du gouvernement du Québec est passée de 34,7% à 40,2%, de 1974 à 1992. Cela représente à peu près 9% du produit intérieur brut du Québec pour 1990.

Compte tenu de la situation actuelle des finances publiques, il serait fantaisiste d'anticiper que les prochaines années vont permettre à l'État québécois d'accroître le volume des transferts aux individus au rythme des années 60 ou 70. C'est à un gel des transferts que nous aurons droit... au mieux! Il faudra forcément trouver autre chose.

Les résultats des recettes traditionnelles font ressortir la nécessité d'élaborer une stratégie nouvelle et adaptée aux réalités économiques des années 90. Derrière l'image quotidienne de ces

mendiants et autres itinérants se cache celle plus écrasante des 600 000 Québécois vivant sous le seuil de la pauvreté. Le problème est d'un gigantisme tel qu'il est devenu évident que nous n'y arriverons pas avec nos méthodes habituelles.

D'abord parce que nos programmes de transferts ont plusieurs effets pervers connus qui font pénétrer perniciosement une «culture» de la pauvreté. Par ailleurs ces mêmes programmes ont toujours le défaut d'être rigides et uniformes et ne tiennent aucun compte des régions où les individus évoluent.

Finalement, parce que l'État a conservé jusqu'à ce jour le réflexe de maintenir son hégémonie dans la livraison des services sociaux après avoir perdu les moyens de son ambition.

Une stratégie innovatrice doit rapprocher le lieu de décision des lieux d'action et miser sur les initiatives locales pour mobiliser les citoyens et les communautés.

Il faudra enfin reconnaître que les régions du Québec sont diffé-

rentes les unes des autres et que la lutte à la pauvreté peut tirer sa force de solutions qui ont une originalité régionale. Les gens qui pensent et qui trouvent des solutions ne vivent pas tous à Québec ou à Ottawa.

En outre, il faudra comprendre que la rigidité de plusieurs de nos programmes ont comme source un puritanisme idéologique qui enlève la discussion et le progrès dans des concepts aussi mal définis que vertueux.

À titre d'exemple, nous criions au loup chaque fois qu'on effleure la doctrine de «l'universalité». Il faut accepter que nos ressources sont limitées et reconnaître que fermer les yeux sur les abus et les tricheries cultive la pauvreté plutôt que de la combattre.

Puis, il faudra briser définitivement la position quasi-monopolistique du public et du para-public dans la livraison des services sociaux. Ce n'est pas parce que les fonds viennent des contribuables que l'État doit s'appliquer à livrer lui-même les services.

On innoverait en modulant les

ressources selon les régions, en fonction des nécessités, des particularités et de la gravité de la situation régionale. Les moyens d'actions seraient élaborés en fonction des réalités régionales et mis en oeuvre par les intervenants régionaux.

La connaissance des problèmes et l'expérience de l'application des solutions concrètes se retrouvent le plus souvent au sein même des organismes qui oeuvrent sur le terrain. L'élaboration des stratégies d'intervention reposerait sur une analyse régionale de la situation par les intervenants locaux. La mise en commun des ressources, des connaissances, et la synergie des différents organismes seraient bénéfiques.

Pour assurer la coordination efficace des programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté au niveau central, il faut coordonner l'ensemble de l'action de l'État et la confier à un responsable gouvernemental unique.

Mais la mise en oeuvre d'initiatives inspirées des particularités de chaque région nécessite une

décentralisation des moyens d'action. Pour ce faire, il faut que Québec accepte de décentraliser la gestion des fonds vers le niveau local. Ainsi décentralisés, les fonds publics serviraient une stratégie d'intervention correspondant aux particularités de chaque région.

Les autorités gouvernementales se chargeraient de réunir les organismes actifs dans la lutte contre la pauvreté sous la forme de groupes-conseils. Ces groupes-conseils seraient au coeur d'un plan d'intervention.

Le mode de financement de ces groupes-conseils et des organismes qui les composent, serait fonction de l'atteinte de résultats concrets en fonction des objectifs énoncés localement. En d'autres termes, ce sont des contrats de services sociaux qui seraient alloués en fonction des objectifs retenus et reconduits sur la base des résultats obtenus.

M. Belanger est président du groupe de travail sur la pauvreté de la Commission politique du Parti libéral du Québec

L'ENTREVUE

Jean-Marie De Koninck, président-fondateur de l'Opération Nez Rouge

«Presque une fierté d'être ivre au volant en France»

L'Opération Nez Rouge fait maintenant partie du paysage des Fêtes à Québec et ailleurs. Lancée modestement par Jean-Marie De Koninck pour financer les nageurs de l'université Laval l'opération a progressé rapidement mais a aussi démontré certaines limites. Jean-Marie De Koninck en a parlé à Donald Charette.

Q- Est-ce une bonne année pour l'Opération Nez Rouge?
R- Malgré que nous ayons réduit la durée de l'opération, du 10 au 31 décembre, plutôt que du 6 au 31, parce que nous craignons un essoufflement des bénévoles et des commanditaires, 1992 semble être une très bonne année. Nous avons effectué 9 513 transports comparativement à 10 951 l'an dernier et il nous reste 10 jours.

Q- Comment expliquer ce succès?
R- Les gens admettent de plus en plus qu'ils ne peuvent conduire et prendre un verre en même temps. S'il ne font pas appel à Nez Rouge, ils vont prendre un taxi. C'est notre neuvième année et c'est devenu plus qu'un moyen de transport et ça se reflète sur notre nombre de bénévoles qui va dépasser les 8000 cette année dans la région.

Q- Des changements par rapport aux autres années?
R- Il se produit des phénomènes bizarres. Maintenant la demande est très forte en fin de soirée, vers 3 h du matin, alors qu'auparavant la demande était davantage étalée. Je crois que c'est peut-être attribuable à la récession: quand les gens fêtent, ils fêtent. Avant, nous avions trois fois plus d'appels après minuit, maintenant, c'est quatre ou cinq fois plus. Il y a aussi le fait que de plus en plus de jeunes font affaire avec Nez Rouge. C'est encourageant. On fait le tour des écoles et on a rejoint 100 000 personnes. Il n'est pas rare maintenant de voir des partys où il y a 6-7 voitures de Nez Rouge. C'est peut-être en raison des jeunes qu'il y a plus de demandes en fin de soirée.

Q- On dit parfois que Nez Rouge contribue à déresponsabiliser les conducteurs ivres?
R- Oui à prime abord. Il y a deux phénomènes qui jouent, ceux qui avaient décidé avant leur party de faire appel à Nez Rouge et les autres qui, en raison de leur proches, de la pression sociale, le font. Les gens se font dire maintenant « Il faut que tu appelles Nez Rouge » avant c'était un droit de conduire en état d'ébriété. Notre message qui dit que tu ne peux conduire si tu as bu va beaucoup plus loin. Nous allons transporter 43 000 personnes cette année au Québec mais le message, lui, touche beaucoup plus de monde. Nous avons eu un impact sur la consommation qui est à la baisse. Nous rencontrons des organisateurs de partys. Tout le monde trouve ça bien drôle de voir la mascotte de Nez Rouge dans un party, mais quand elle part c'est moins drôle. Les gens deviennent de plus en plus responsables. Mais notre force vient du fait qu'on ne fait pas la morale, on ne pose pas des questions. Si quelqu'un veut se faire reconduire dans un bar ou un restaurant, on le fait. Ceux qui veulent prendre un coup n'ont pas besoin d'encouragement.

Q- Est-ce que les 5 à 7 vous amènent une clientèle?
R- Pas beaucoup non. Sauf les 11 et 18 décembre.

Q- Fondé pour venir en aide au club de natation de l'université Laval, Nez Rouge draine beaucoup d'argent. À quoi sert-il?
R- Nous allons amasser 100 000 \$ en pourboires et autant en commandes. Entre 10 et 15 % de cette somme va à l'administration, 30 % sert à financer le club Rouge et Or, le reste sert à donner des bourses à des athlètes pour les empêcher de s'expatrier aux États-Unis. Cette année, nous en avons aidé 18 en natation avec des bourses totalisant entre 20 et 25 000 \$.



Q- Que faites-vous du reste de l'argent?
R- Nous avons constitué un fond pour les athlètes qui atteignent 500 000 \$. Il y a 51 opérations Nez Rouge cette année qui vont financer à 96 % des organisations de sport amateur. Qui aurait dit, qu'un jour, les gens en état d'ébriété financeraient le sport amateur?

Q- Qu'arrive-t-il des opérations Nez Rouge en dehors de Québec?
R- Nous couvrons 95 % du territoire québécois. Au Canada, nous sommes en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, et pour la première fois, à Calgary par le biais de l'université. En France, il y a Strasbourg et sept opérations en Suisse.

Q- Comment expliquer ce succès mitigé en France?
R- Il n'y a rien d'anormal en France à conduire en état d'ébriété. C'est quasiment une fierté d'être ivre au volant, comme au Québec il y a 20 ans.

Q- Avez-vous songé à étendre l'opération aux États-Unis?
R- Ça ne marcherait pas, il n'y a rien de public, pas même les piscines, sauf pour les Noirs. Je ne vois pas comment dans certaines villes

quelqu'un pourrait faire confiance à un autre et lui laisser sa voiture. Ici, les gens ont confiance.

Q- Avez-vous déjà eu des gens qui ont abusé du système?
R- Non. Nous n'avons pas eu d'usurpateurs. Nous émettons une accréditation pour un soir seulement.

Q- Pourquoi ne pas prolonger Nez Rouge durant la période du Carnaval par exemple?

R- Premièrement, c'est une opération gigantesque. Deuxièmement, je ne crois pas qu'on pourrait maintenir l'enthousiasme chez les bénévoles et les commanditaires en février, en juillet... Et troisièmement, nous ne voulons pas devenir une béquille pour les gens qui boivent trop. On veut donner un break dans le temps des Fêtes, point. On dit aux gens: le reste du temps organisez-vous en diminuant votre consommation ou en prenant un taxi. Ultimement, il faudrait que, dans 10 ans peut-être, Nez-Rouge disparaisse. Sans faire exprès, nous avons inventé un nouveau sport qui s'appelle le bénévolat. Il y a des gens qui prennent des vacances pour devenir bénévoles, c'est incroyable. Nous aurons 35 000 bénévoles cette année... ça en prend 20 000 pour tenir des Olympiques.

Une loterie de 1,6 milliard \$ en Espagne

MADRID (AP) — La loterie qui se targue d'être la plus généreuse au monde a fait pleuvoir l'équivalent de 1,6 milliard \$ sur des milliers de détenteurs de billets gagnants, dont le roi d'Espagne, Juan Carlos.

Le tirage annuel de Noël, une coutume espagnole vieille de plusieurs siècles, marque traditionnellement le début de la période des Fêtes et jouit d'une plus grande popularité que le père Noël ou le soccer.

Cette fois, le numéro à cinq chiffres du billet donnant droit au gros lot, «El Gordo» de son nom, a valu 3,4 millions \$ à chacun des 95 détenteurs des billets portant le numéro gagnant 31466. Comme chaque billet coûte 340 \$, la plupart ont été achetés par des groupes qui se sont partagés leur butin.

Le roi Juan Carlos, pour sa part, a remporté 172 \$, grâce à un billet qui lui a été acheté, pour 38 \$, par un ami qui lui fait parvenir chaque année un billet portant le numéro 00000.

Les sommes gagnées à la loterie ne sont pas imposables, puisque le trésor national prélève sa part de 30 pour cent avant le tirage. Les ventes de billets ont atteint cette année un record.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:
65182471
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688

Plus de
3 500 points
offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**

CLUB Multi points

CelluBoutique

le centre de téléphonie mobile

«Pour me rejoindre chez moi, au bureau ou ailleurs un numéro suffit.»

Pierre Paquet, Charlesbourg.

Le DPC de Motorola à seulement

499 \$

(Conditionnel à l'activation par la CelluBoutique)



Voyagez en toute quiétude

Vous partez bientôt pour la Floride. Afin de profiter là-bas des avantages qu'il vous procure ici, vous avez décidé d'emporter votre téléphone cellulaire. Toutefois vous vous posez des questions quant à son utilisation. Naturellement, vous voudriez qu'elle soit simple et à des frais réduits au minimum. Si tel est votre cas, passez nous voir. Nous nous ferons un plaisir de vous exposer, et ce gratuitement, l'information concernant l'usage du cellulaire à l'étranger. La CelluBoutique est à l'écoute de vos besoins.

Boul. Laurier
(en face de Place Laurier)
2785, boul. Laurier, Sainte-Foy
Tél.: 650-1000

Saint-Nicolas
(à 2 minutes du pont de Québec)
155, route Du Pont, Saint-Nicolas
Tél.: 831-4000

Bell Mobilité

Agent cellulaire autorisé

LA VENTE MAZDA D'APRÈS-NOËL

DU 26 AU 31 DÉC. SEULEMENT!

OBTENEZ UNE TRANSMISSION AUTOMATIQUE*
ou une remise de valeur équivalente jusqu'à un maximum de 800\$, pour tous nos modèles 92.

OBTENEZ LA «PROTECTION ÉTENDUE MAZDA» SANS FRAIS**
Notre garantie de 5 ans/140 000 km pour les composantes principales de tous nos modèles 92 et 93, sans aucuns frais!

OBTENEZ DES REMISES DU FABRICANT AU CONCESSIONNAIRE!
Pour tous les modèles 92 et certains modèles 93. Le concessionnaire vous donnera tous les détails.

mazda

* Cette offre s'applique aux véhicules Mazda neufs 1992 en inventaire chez les concessionnaires participants, du 26 décembre au 31 décembre 1992. L'offre consiste en une transmission automatique ou une remise de 750 \$ sur les camionnettes, les 323 et les Protégé, de 800 \$ sur les MPV et de 850 \$ sur les MX-5 Miata. La transmission automatique n'est pas offerte sur les MX-5 Miata. ** Cette offre s'applique aux véhicules Mazda neufs 1992 et 1993 en inventaire chez les concessionnaires participants, du 26 décembre au 31 décembre 1992. La valeur de la Protection étendue Mazda est la suivante: 545 \$ pour les 323, 570 \$ pour les Protégé, 580 \$ pour les MX-5 Miata et les MX-3 Précidia, 655 \$ pour les camionnettes B2200, 690 \$ pour les camionnettes B2600 et les Cronos 626, 710 \$ pour les MX-6 Mystère, 875 \$ pour les RX-7, 895 \$ pour les Serena 929 et 910 \$ pour les MPV.

Rendez-Vous
1615, BOUL. HENRI-BOURASSA
CAPITALE SORTIE HENRI-BOURASSA SUD 529-8551

OUVERT 28-29-30 DÉCEMBRE
SENTEZ-VOUS BIEN CHEZ NOUS

LE ROCK



Lise Giguère

EN COULISSES

■ À bord d'un bateau

Allo la gang, j'espère que votre Noël a été beau. Moi, j'ai passé la nuit de Noël à bord d'un bateau. Ce que je peux faire pitié. Je vous raconte.

■ De multiples choix

S'ennuyer en Floride pendant la période des Fêtes? Des êtres chers qui pataugent dans la neige, sûrement! Cependant, les occasions de festoyer sont nombreuses. D'abord, les Québécois perpétuent la tradition et se reçoivent mutuellement. Ensuite, tous les restaurants proposent des «partys», tandis que les différentes agences proposent des activités toutes spéciales aussi bien pour la veille de Noël, la journée de Noël ou la veille du Jour de l'An. Un compagnon précieux. Petit conseil: dès votre arrivée, ou même avant votre départ puisqu'il est disponible dans les kiosques au Québec, vous devez vous procurer «Le Soleil de la Floride». Dans ce journal francophone, vous trouverez plein de suggestions pour vous aider à planifier vos vacances pour en profiter au maximum.

■ Noël en croisière

Manger de la dinde farcie et du «meat pie» et sourire au photographe qui suit le Père Noël comme son ombre tout en se laissant bercer par les vagues dans la nuit étoilée, voilà ce que proposait la croisière de Noël organisée par Hélène et Denis Jean de Sun Tour. Imaginez, sur un bateau un 24 décembre! Quelque 900 personnes dont une grande majorité de Québécois avaient choisi ce moyen de festoyer et avaient pris place à bord du Sea Escape. Au menu: crevettes, salade, crème de poulet, dinde, «meat pie» et gâteau aux fruits. Ensuite, choix entre la disco, la danse sous les étoiles, un spectacle de style croisière avec plumes et paillettes et pour terminer, un étrange ensemble western qui offrait des meringues, des continentals et des chansons de Noël! Finalement, le casino semblait plus attirant avec son fascinant bruit de piécettes qui tombent.

Mauvais temps pour Noël

La journée de Noël devait à nouveau se passer sur l'eau. Toujours avec Sun Tour, nous devons faire la «Croisière des Millionnaires» qui permet de voir les résidences cossues des vedettes. Malheureusement, le soleil a pris congé pour cette journée. Une mer agitée, un ciel gris, un sol mouillé et un vent qui siffle ont finalement eu raison des bonnes dispositions de Denis Jean qui, voyant les annulations augmenter a décidé de tout remettre à un autre jour. J'ai tout de même pu mettre la main sur le nom de vedettes qui ont choisi la Floride pour y installer un refuge paisible loin des photographes et des trop fervents admirateurs. Ainsi à Star Island, habitent les Gloria Estefan, Madonna, Michel Sardou (qui a acheté l'ancienne maison de Don Johnson), Frank Sinatra, Elizabeth Taylor et Vanilla Ice. Andy Garcia et Don Johnson sont à Miami. Julio Iglesias à Indian Creek Island, Sophia Loren à William Island, Lee Majors à Fort Lauderdale, Burt Reynolds à Jupiter, Donald Trump à Palm Beach et John Travolta à Daytona Beach. Pour avoir vu quelques-unes de ces maisons, croyez-moi sur parole, ce ne sont pas des bicoques.

■ La Florida

Alliance Vivafilm tournait récemment un film à Hollywood. «La Florida» du réalisateur George Mihalka met en vedette, Rémy Girard, Pauline Lapointe, Guillaume Lemay-Thivierge et Marie-Josée Croze (la nouvelle blonde de Roy Dupuis). On y raconte l'histoire des Lépérance, famille québécoise habitant l'Est de Montréal qui abandonnent tout pour aller exploiter en Floride un motel qu'ils ont acheté «par correspondance». Le tournage s'est effectué en majeure partie entre les rues Johnson et Nebraska. Vous pouvez même jeter un oeil curieux sur le «Sun Manor» de la rue Oklahoma qui, pour les besoins du film est devenu le «Motel GINETTE».

■ En vitesse

- Jean-Denis Quirion assure la première partie du spectacle de Gil Tibo au Desert Inn dans le restaurant El Compadre (autrefois le Piccolo Mondo). Il s'occupe aussi de l'animation des bingos sur la terrasse tous les après-midis.

- Mariette Duval et Georges Carrère passent tous leurs hivers en Floride. Mais, ils sont actuellement au Québec, histoire de fêter en compagnie des enfants et petits-enfants.

- Claude Blanchard est un habitué du «Cavour» le restaurant que dirige Tommi Nittolo. On peut également y rencontrer plusieurs artistes dont Pier Bédard, Pierre Lalonde, etc.

- Fernand Gignac possède une maison mobile sur l'Orangebrook. Il viendra y passer plusieurs semaines pour y jouer au golf.

- Michelle et Lucien «Frenchie» Jarraud ont finalement trouvé une maison mobile à Fort Lauderdale. Ils y passent les fêtes

- Il ne faut pas manquer de faire un arrêt à Cypress Gardens situé à mi-chemin entre Tampa et Orlando. Une merveille pendant la période des fêtes avec ses arbustes en forme de rennes, ses chutes d'eau et ses innombrables poinsettias.

- D'excellents concerts sont présentés au Coral Ridge Presbyterian Church de Fort Lauderdale. On y attend entre autres, Glenn Campbell le 20 mars.

- Le 31 décembre, Perry Como est au Broward Center For The Performing Arts. Plus tard, du 25 février au 1er mars, vous pourriez y applaudir Liza Minelli.

- Autre importante attraction, le Blockbuster Imax qui présente le film «The Blue Planet» au Museum of Discovery And Science.

- «Tango Passion» qui rassemble sur une même scène 25 des meilleurs danseurs, chanteurs et musiciens de l'Argentine est présenté au Coconut Grove Playhouse jusqu'au 3 janvier.

- Au Holiday Inn Newport Pier Resort, on accueille The Phantom Of Illusion, une revue de style Las Vegas.

- Les amateurs de danses sociales peuvent se rendre tous les mercredis, vendredis et samedis, à «La Québécoise» de Hallendale que dirigent les nouveaux propriétaires Gilles et Murielle Lafond.

- Il y a aussi la salle Raymond et Lise qui propose des soirées de danse tous les jeudis et samedis avec la disco mobile Michel Desroches et un professeur de danse du Québec, Jeannette. Et enfin, Chez Micheline au motel Concorde de Miami Beach.

- Tout le gratin québécois était invité hier à la résidence personnelle de Denyse Chartrand et Jean Laurac, respectivement présidente et éditeur du «Soleil de la Floride» pour une joyeuse réception.

- Les habitués seront heureux de retrouver Pierre Poirier et Pierre Gagnon chez Frenchie's à Hollywood.

- Au 12'O'Clock, musique en chansons avec Paul Vincent, Daniel Nault et Claude Murielle alors qu'au Starting Point, on retrouve le duo Pulsion (de La Sarre en Abitibi), formé de Marc Audet et Julie Bouchard.

- L'écrivain Dany Laferrière habite aussi Miami avec son épouse et ses trois filles.

- Pierre Lalonde se remet lentement de sa déception. On se souviendra que Radio-Canada en ayant octroyé à une entreprise américaine, Jones Intercable, la diffusion de ses émissions en Floride, a obligé Pierre Lalonde à retarder son projet de service de télévision payante destiné aux Québécois francophones en Floride.

Le guitariste Aldo Nova fait d'une pierre deux coups

QUÉBEC — Si le nom d'Aldo Nova est associé à plusieurs projets, les occasions de le voir à l'oeuvre sont par contre plutôt rares. Le guitariste montréalais a décidé de renouer avec la scène en présentant un unique spectacle le 31 décembre au bar Solide Rock.

par MICHEL BILODEAU
collaboration spéciale

«Ce sera mon premier concert pour 1992 et en même temps ce sera probablement celui de 1993. D'une pierre deux coups», dit en riant Aldo Nova. Il est vrai que le guitariste se fait plutôt rare sur scène.

C'est que Nova, qui a plusieurs

cordes à son arc, est un réalisateur recherché. En fait, il passe d'un projet à l'autre et, depuis qu'il s'est fait construire son propre studio 48 pistes, il n'a plus une minute à lui.

Après avoir mené à bien l'enregistrement du premier disque de Saints and Sinners et du plus récent de Francis Martin, il a oeuvré sur le nouveau disque de Mario

Pelchat puis est passé à la préproduction et maintenant à l'enregistrement du premier disque de Claire Vézina.

Il est déjà question qu'une fois que les séances d'enregistrement du disque de la chanteuse seront terminées, il passe à la préproduction du premier disque d'un jeune chanteur de hard rock du nom de Eric Lapointe. Un travail que Nova aime beaucoup. D'autant plus que, souvent, il a l'occasion de jouer sur les pièces qu'il réalise.

«C'est bon d'être occupé. Je le suis peut être un peu trop même.

Je ne trouve pas le temps de travailler sur mes propres pièces. Je continue à écrire quand je trouve le temps de le faire. C'est un peu plus long de cette façon mais je ne suis pas réellement pressé», raconte Aldo Nova en entrevue.

Libre comme l'air

Si Nova ne se sent pas coincé de la sorte c'est qu'aujourd'hui il est ce qu'on peut appeler un «agent libre». Le guitariste est libre comme l'air depuis que Jon Bon Jovi a décidé de saborder sa maison de disques Jambco.

Nova fait partie des quelques artistes qui avaient été mis sous contrat par Jon Bon Jovi et d'ailleurs son disque *Blood On The Bricks* a été coproduit par Jon Bon Jovi.

«Keep The Faith de Bon Jovi est le dernier disque à paraître sur Jambco. Jon Bon Jovi s'est rendu compte que ce n'est pas facile de faire rouler une maison de disques. Il avait sa maison mais les disques étaient distribués par une autre et on ne peut pas dire que ça fonctionnait très bien. Les disques de Jambco n'étaient pas une priorité pour le distributeur».

Avant d'entreprendre des démarches auprès de maisons de disques pour négocier une nouvelle entente, Nova préfère utiliser son studio, tout enregistrer et magasiner avec un produit fini sous le bras.

«Je vais faire exactement comme pour mon premier disque. Je vais tout faire seul. Réaliser, produire et jouer tous les instruments. C'est comme ça que les gens m'ont connu», dit encore Nova.

Le Rock Notes

Nouveau Rod Stewart

Once In A Blue Moon, le nouveau disque de Rod Stewart, sera mis sur le marché au début du mois de février. Réalisé par Trevor Horn, ce 18e disque solo pour le chanteur sera constitué uniquement d'interprétations. Stewart reprendra notamment *Ruby Tuesday* des Rolling Stones.

Nouveau Genesis

Au milieu de janvier la maison Warner présentera *The Way We Walk Volume 2-The Longs* de Genesis. Ce disque en spectacle, la suite du récent *The Way We Walk-The Shorts*, sera disponible pour une période limitée. Du 19 janvier au 30 avril 1993 pour être précis.



Réalisateur recherché, Aldo Nova passe d'un projet à l'autre et, depuis qu'il s'est fait construire son propre studio 48 pistes, il n'a plus une minute à lui.

L'Internationale... version rock'n roll

BRUXELLES (AFP) — Le chant l'Internationale, version rock'n roll, vient d'être lancée à Bruxelles à l'initiative du Parti socialiste (PS francophone) belge.

A grands renforts de danseurs de rap, sa présentation a eu lieu mardi dans un petit théâtre de Bruxelles devant les caméras de la télévision.

«Le rock'n roll est universel, le socialisme aussi. Ils étaient faits pour s'entendre», a déclaré Philippe Busquin, président du PS.

Les paroles restent les mêmes, mais la musique trépidante sur-

prendrait sans doute le compositeur original, le Français Eugène Potier (1816-1887).

Sous le titre «Debout! Internationale 2000», le CD du groupe TVC Dune (Démocratie, Utopie, Nouveautés, Énergie) est distribué de façon artisanale. Mille exemplaires ont été vendus en deux jours.

L'idée a germé dans la tête de membres de clubs de réflexion créés par le PS, qui «rassemblement des jeunes démocrates et progressistes, et pas seulement des socialistes», a expliqué Dominique

Nuydt, un des producteurs.

Cette Internationale dépoussiérée ne choque presque personne en Belgique. Au PC belge, on se déclare surpris mais pas du tout choqué. Cette version à l'avant-garde, dit-on, de faire connaître l'Internationale aux jeunes.

«Même les militants âgés (socialistes) trouvent cette version sympathique. Une fanfare ouvrière m'a déjà contacté pour avoir la partition. Ils voudraient jouer notre version à la fête du Premier mai», a fait valoir Dominique Nuydt.

Le pianiste Nikita Magakoff s'éteint en Suisse à 80 ans

VEVEY (Suisse) (AFP) — Le pianiste suisse d'origine russe, Nikita Magaloff, est mort à l'âge de 80 ans, dans la nuit de vendredi à samedi à Vevey où il résidait depuis 1939, a-t-on appris hier matin auprès de son entourage.

Nikita Magaloff, atteint d'une longue maladie, avait été hospitalisé il y a deux semaines.

Né en 1912 à Saint-Petersbourg, il avait suivi sa famille en France après la révolution russe. À l'âge de 17 ans, il obtient le premier prix de piano du Conservatoire supérieur de Paris. Maurice Ravel dira de lui à ce moment: «En Magaloff, un grand, un extraordinaire musicien est né». Il sera

également l'élève de Serge Prokofiev. Installé en Suisse, il enseignera longtemps au Conservatoire de Genève.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:
63475677
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688

Plus de
3500 points
offerts cette semaine dans **LES SOLEILS**

CLUB Multi points

FAMOUS PLAYERS

GALERIES DE 628-2455
LA CAPITALE ★ & ♿
5401 Boul. des Galeries

L'AMANT (16+) Dolby
3:15-5:10-7:10-9:25

ALADDIN (V.F.) (G) Dolby
1:30-3:30-5:30-7:30-9:40

MAMAN J'AI ENCORE RATE L'AVION
1:45-4:10-6:45-9:15 (G) Dolby

LE GARDE DU CORPS (13+) Dolby
4:10-6:55-9:30

DRACULA (V.F.) (16+) Dolby
1:30-4:00-7:00-9:30

L'ACCOMPAGNATRICE (G) Dolby
12:35-2:50-5:05-7:15-9:30

STE-FOY 656-0592
2500 Boul. Laurier & ★

ALADDIN (V.F.) (G) Dolby
12:45-3:00-5:15-7:15-9:30

EN TOUTE BONNE FOI (G)
1:15-4:00-6:45-9:15

UN MONSIEUR DISTINGUÉ (G)
1:30-4:00-7:00-9:25

★ DOLBY STEREO

GUIDE CINÉMA
CINÉPLEX ODÉON
Certificats-Cadeaux EN VENTE MAINTENANT

INFO HORAIRES: CINÉMA ST-GEORGES: 228-7540 CINÉMA ALOUETTE: 337-2465

DU 25 DÉCEMBRE 1992 AU 7 JANVIER 1993

PLACE CHAREST
Du Pont et Boul. Charest 529-9745

MAMAN J'AI ENCORE RATE L'AVION (G)
13:30 - 16:00
19:00 - 21:25 Laissez-passer refusés

LES PILLEURS (18 +)
13:45 - 16:40 - 19:10 - 21:30

DRACULA (16 +)
12:10 - 14:30 - 21:40

MALCOM X (13 +)
16:55 - 20:35

LE GARDE DU CORPS (13 +)
13:00 - 16:15 - 19:15 - 21:50

UN MONSIEUR DISTINGUÉ (G)
14:00 - 17:00 - 19:40 - 22:00

UNE SECONDE CHANCE (G)
12:15 - 14:40 - 17:00 - 19:20 - 21:35

DES HOMMES D'HONNEUR (G) Laissez-passer refusés
13:00 - 15:45 - 19:00 - 21:50

ALADDIN (G)
12:25 - 14:25 - 16:15 - 18:00 - 19:45

LE CLAP
2500 Boul. Ste-Foy, Ste-Foy 650-CLAP
MARIS ET FEMMES (G)

26, 27, 30 et 31 déc.: 15:20 - 19:35
28 et 29 déc.: 13:15 - 17:30 - 21:45
1er au 5 janvier: 15:15 - 19:20
6 et 7 janvier: 15:15 - 19:30
LES MEILLEURES INTENTIONS (G)

26 au 31 déc.: 15:30 - 21:15
1er au 7 janvier: 15:30 - 21:15

CINÉMA LIDO
Promenades Léves-Lauzon 837-0234

MAMAN J'AI ENCORE RATE L'AVION (G)
25 au 30 déc.: 13:00 - 18:45 - 21:10
31 déc.: 13:00 - 19:00

LES PILLEURS (18 +)
1er janv.: 18:45 - 21:10
2, 3, 4 janv.: 13:00 - 18:45 - 21:10
5, 6, 7 janv.: 18:45 - 21:10

ALADDIN (G)
25 au 30 déc.: 13:00 - 19:00 - 21:10
31 déc.: 13:00 - 19:00

LE GARDE DU CORPS (13 +)
25 au 31 déc.: 13:00 - 18:45 - 21:10
1er janv.: 19:00 - 21:10

UN MONSIEUR DISTINGUÉ (G)
2, 3, 4 janv.: 13:00 - 19:00 - 21:10
5, 6, 7 janv.: 19:00 - 21:10

DRACULA (16 +)
25 au 31 déc.: 13:00 - 18:45 - 21:15
1er janv.: 18:45

UNE SECONDE CHANCE (G)
25 au 30 déc.: 13:00 - 18:45 - 21:15
31 déc.: 13:00 - 19:00

LE CLAP
1er janv.: 19:00 - 21:15

MAMAN J'AI ENCORE RATE L'AVION (G)
2, 3, 4 janv.: 13:00 - 19:00 - 21:15
5, 6, 7 janv.: 19:00 - 21:15

DES HOMMES D'HONNEUR (G)
25 au 30 déc.: 13:00 - 18:45 - 21:15
31 déc.: 13:00 - 18:45 Laissez-passer refusés

LES PILLEURS (18 +)
1er janv.: 18:45 - 21:15
2, 3, 4 janv.: 13:00 - 18:45 - 21:15
5, 6, 7 janv.: 18:45 - 21:15

CINÉMA DE PARIS
Place D'Youville 694-0891

99¢ 1.49\$ 2.49\$
CINÉMA DE PARIS

18
LES PILLEURS
version française de TRESPASS